



Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA

Hors-série n° 12 | 2020

De la clôture à la fortification des monastères

Limites et enjeux spatiaux dans les monastères du haut Moyen Âge italien

Eleonora Destefanis



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cem/17427>

DOI : 10.4000/cem.17427

ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique

Eleonora Destefanis, « Limites et enjeux spatiaux dans les monastères du haut Moyen Âge italien », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 12 | 2020, mis en ligne le 25 novembre 2020, consulté le 29 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cem/17427> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cem.17427>

Ce document a été généré automatiquement le 29 novembre 2020.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Limites et enjeux spatiaux dans les monastères du haut Moyen Âge italien

Eleonora Destefanis

Les limites du *monasterium* entre idéologie et réalité matérielle

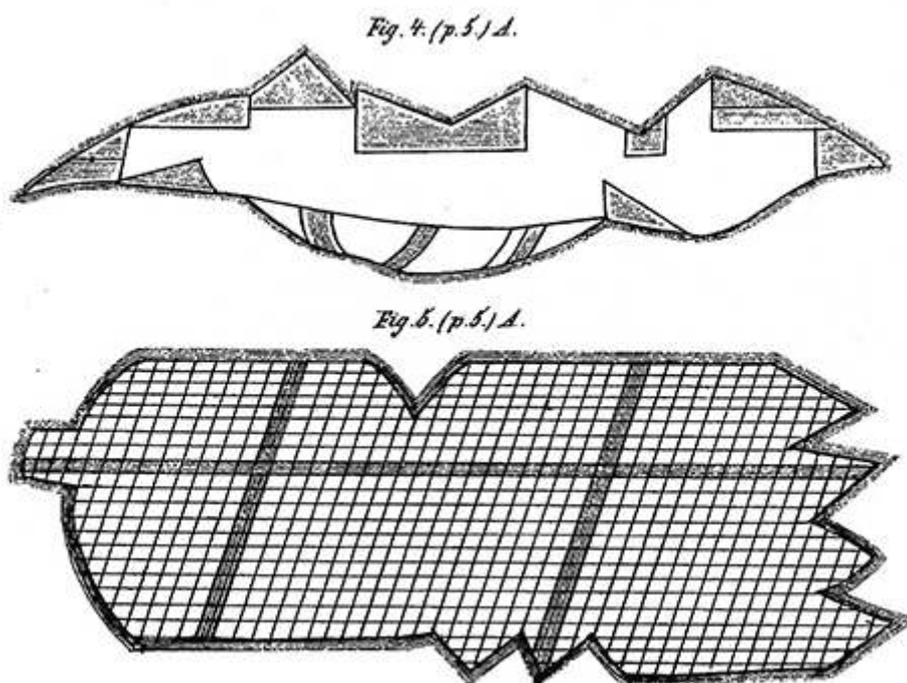
- 1 Les limites, idéologiques et matérielles, que définit la clôture, représentent une composante essentielle des monastères, comme en témoignent les sources écrites et quelques évidences archéologiques italiennes du haut Moyen Âge. C'est sur ces aspects que se concentre cette contribution, qui cherchera à tracer l'évolution de la notion de limite dans le monde monastique, une notion qui connaît des formes multiples, selon les contextes et les périodes, au fil des premiers siècles du Moyen Âge. On laissera donc de côté – sauf dans quelques considérations finales – la question de la fortification des sites monastiques, qui semble constituer un phénomène assez tardif, relevant du Moyen Âge central et qui, surtout, répond à des logiques propres à l'affirmation d'une société transformée par le modèle seigneurial, dans le cadre du processus de l'*incastellamento*.
- 2 En démarrant une recherche sur les limites dans les monastères, on se retrouve très rapidement face à un problème plus général et sans réponse univoque, à savoir la définition du *monasterium*, peut-être l'un des *realia* du haut Moyen Âge parmi les plus insaisissables. Cette nature de « gibier fuyant » dont parlait Jean-Marie Pesez à propos du village médiéval¹ et de sa capacité à échapper à toute tentative de classification exhaustive par les historiens s'applique en effet aussi bien au *monasterium*, comme on s'en rend compte aisément en se penchant sur la question de ses limites. Comme Éliane Magnou-Nortier l'a bien souligné pour Corbie, il s'agit d'une notion qui va bien au-delà de l'espace compris dans l'enceinte et qui s'élargit jusqu'à inclure les propriétés mêmes de l'institution monastique. L'extension d'expressions comme « *infra monasterium* » ou «

in monasterio » aux propriétés du monastère est apparemment assez diffusée, surtout à partir de l'époque carolingienne : en effet, celles-ci peuvent s'appliquer à des lieux même éloignés du noyau claustral – dans son acception courante d'ensemble de bâtiments autour de l'église abbatiale – tout en étant néanmoins inclus dans l'idée d'un « monastère dilaté aux terroirs environnants » où l'abbé, en exerçant son contrôle, « assimile en quelque sorte le domaine monastique au monastère lui-même² ».

- 3 Les sources italiennes livrent des témoignages qui confirment cette interprétation, à une époque encore plus tardive : c'est le cas du monastère de Bobbio où, dans un document de 1207 – au moment où l'institution perd son autonomie et passe sous la dépendance de l'évêché de la petite ville des Apennins – le prêtre Petrocus dresse une longue liste des terres et des centres que l'abbaye possédait. Il y souligne que « *in istis confiniis seminabantur per homines ipsius monasterii duo milia modii grani unde vivebant septem centum persone in dicto monasterio*³ », sept cents personnes qu'on ne peut évidemment pas identifier aux moines habitant au sein du cloître, mais qui sont justement les « *homines monasterii* » vivant dans l'espace compris dans la mouvance du monastère.
- 4 Trois siècles auparavant, on trouve déjà la même idée du *monasterium*, toujours à Bobbio, où un certain Petrus jouit d'un *beneficium* sur des terres abbatiales qui sont nommées en détail ; cette liste se conclut par une expression plus globale : « *et hoc quod ipse Petrus nunc tenet in circuitu monasterii ad laborandum*⁴ », qui démontre une fois de plus comment le *circuitus monasterii* est élargi et inclut les biens-fonds que l'on cultive.
- 5 Il n'est pas question ici de revenir sur la notion de *circuitus* que les travaux de Michel Lauwers ont, notamment, bien étudié⁵, si ce n'est pour mettre en exergue sa double nature, de délimitation à la fois spatiale et idéologique-spirituelle, que l'on retrouve dans les sources italiennes, comme on le montrera ci-dessous. Elle recoupe également l'idée d'espace protégé, souvent pourvu de droits immunitaires, qui se crée autour d'un centre ecclésiastique (monastère/cathédrale/*plebs*) étendant ainsi son pouvoir territorial ; cet espace, surtout après le IX^e siècle, est de plus en plus qualifié au moyen d'indications de distance en milles (souvent entre trois et sept)⁶.
- 6 Cette formule, qui a souvent été considérée comme caractéristique des siècles centraux du Moyen Âge, pourrait en revanche remonter bien avant dans le temps, comme le laisse entrevoir encore une fois la documentation de Bobbio. Prenons en compte le premier acte connu, concernant la dotation par le roi lombard Agilulphe, en 613 environ, de la terre sur laquelle saint Colomban avait fondé le monastère⁷ : « [...] *licentia habitandi ac possedendi, undique fines decernimus ab omni parte per in circuitu miliaria quattuor [...] per nostra donationis preceptum concessum habemus* ».
- 7 Je me suis déjà penchée sur ce sujet pour le premier monastère de l'époque lombarde en Italie⁸ et je n'y reviendrai pas ici, sauf pour proposer quelques réflexions sur la valeur de la limite et du *finis*. Il faut tout d'abord souligner que la charte ne nous est parvenue que par une copie du IX^e siècle, ce qui ne la place pas, évidemment, à l'abri de tout soupçon d'interpolation, bien que désormais la critique ait tendance à l'accepter dans sa globalité⁹ ; tout récemment, ce passage textuel a néanmoins été considéré comme une interpolation carolingienne¹⁰, époque à partir de laquelle on retrouve plusieurs mentions de ce type, faisant allusion au *circuitus*.
- 8 À mon sens, si cette idée est envisageable, elle n'est pas en revanche nécessaire, étant donné que la pratique de mesurer et délimiter un espace sur lequel on exerce des droits

de propriété à partir de son pourtour est bien connue depuis l'époque classique, comme le montrent les textes des *agrimensores* – repris durant toute l'Antiquité tardive et recopiés au haut Moyen Âge¹¹ – où la « *agrorum mensura* » des terrains « *per extremitatem comprehensi* » ou « *extrema mensura* » ou « *per circuitum* » (fig. 1) représente l'un des modes d'arpentage et de bornage les mieux codifiés.

Fig. 1 – Méthodes de bornage et arpentage des *agri* « *per extremitatem comprehensi* » ou « *extrema mensura* » ou « *per circuitum* » ; vignettes redessinées à partir des illustrations dans les manuscrits des *agrimensores*



D'après F. BLUME, K. LACHMANN, A. RUDORFF (éd.), *Die Schriften der römischen Feldmesser*, I, Hildesheim, 1967 : Frontinus, pl. 1, fig. 4-5

- 9 Comme le rappelle Frontin, on avait bien recours à cette pratique pour le sol tributaire assigné globalement à une cité aussi bien que pour les biens-fonds des particuliers¹². La circularité, soulignée encore dans des textes de l'Antiquité tardive comme les *Casae litterarum*, par des expressions se rapportant au périmètre telles que « *circum datus* » ou « *circumdare limitibus* »¹³, semble évoquer en même temps, comme l'avait déjà remarqué Michel Lauwers, la pratique de la *circumambulatio*, le tour des limites d'un domaine qu'on faisait dans le contexte de la *traditio praediorum* et qui est encore bien décrit dans la donation d'Odoacre à Pierius en 489¹⁴.
- 10 L'idée d'un "cercle de protection" est d'ailleurs bien présente dans la législation de l'Antiquité tardive, qui règle le droit d'asile par cette modalité, comme nous l'apprennent les constitutions impériales de la première moitié du v^e siècle, qui établissent une zone de respect de cinquante pas autour de l'église¹⁵.
- 11 Malgré l'absence de documents officiels du même type que ceux de Bobbio pour l'Italie du VII^e siècle, qui pourraient confirmer (ou bien démentir) cette proposition, il faut néanmoins rappeler que même l'hagiographie du premier haut Moyen Âge italien connaît bien cette notion de circularité autour d'un pôle de sainteté souvent représenté

par le saint lui-même, de son vivant ou après sa mort, espace circulaire protégé et situé en dehors des lois, même physiques, qui dominent en revanche au-delà de cette limite sacrée¹⁶. Cette image du cercle revient également dans des récits hagiographiques dans lesquels on a récemment proposé de reconnaître des pratiques de la représentation géographique et notamment cartographique du haut Moyen Âge. Jonas de Bobbio, auteur de la *Vie* de saint Colomban (640 environ), relate une vision que le saint aurait eue à Bregenz, juste avant son départ pour l'Italie, quand il avait encore l'intention de se livrer à la conversion des Slaves. Un fait exceptionnel lui fait changer de projet et prendre la route des Alpes : un ange lui serait apparu, en lui montrant « l'ensemble du monde enfermé dans un petit cercle, comme on a coutume de représenter l'univers à la plume, en traçant un rond sur une page¹⁷ ». La critique récente s'est penchée sur ces mots, en y reconnaissant une allusion à une vraie carte géographique, portant la représentation circulaire du monde (sans doute du type 'TO'), selon des modèles que l'on commence à voir dans les manuscrits du VIII^e siècle, mais dont on aurait ici un témoignage bien précoce¹⁸.

- 12 La limite du *monasterium* vient donc acquiescer, dans ce cas de figure, un pourtour précis, qu'on hésite pourtant à traduire dans une forme géométrique ancrée dans le terrain ; il ne s'agit pas, me semble-t-il, d'une description réaliste, c'est-à-dire conduisant à imaginer un cercle parfait et concret entourant le monastère¹⁹. En revanche, il s'agit de l'identification – par les moyens de délimitation bien connus depuis l'Antiquité et sans la nécessité d'y voir l'empreinte du « style sacré irlandais²⁰ » – d'un espace auquel certains droits d'exemption sont attachés (notamment la défense d'entrer sans permission pour les fonctionnaires du roi. Pour Bobbio, on reconnaît peut-être en même temps la valeur sacrée de cet espace, découlant de la présence du corps vénéré de Colomban au sein de l'église abbatiale et d'une communauté dont la prière est sollicitée pour le salut et la stabilité du royaume. Le statut même du document est intéressant à ce propos : il s'agit d'un produit « officiel » de la chancellerie du roi lombard, doté d'une valeur juridique qui devait être bien comprise et partagée dans le royaume (et notamment par les mêmes fonctionnaires royaux que l'on vient d'évoquer).
- 13 On ne connaît rien de la façon par laquelle cette limite était matérialisée : sans doute le recours à des éléments naturels s'imposant dans le paysage joua-t-il un rôle important, comme on le perçoit dans la description du *finis* d'une assez vaste propriété fiscale, donnée aux moines par le fils du roi Agilulphe, Adaloald (l'« *alpecella Pennice* », qui comprend le pas du Mont Penice, donnant accès aux vallées qui conduisent à Pavie), probablement adjacente à celle octroyée par son père quelques années auparavant²¹. Ce *finis* est identifié par des montagnes appelées « Petra + nom » et par « *isnaldas* », un terme qui revient dans la documentation de l'époque lombarde pour indiquer tout arbre portant des signes gravés dans le but de bornage²².
- 14 Au sein de l'espace ainsi défini et en se concentrant sur le noyau bâti, l'ensemble topographique et architectural du monastère est à son tour compris à l'intérieur de limites, les « *septa* » que l'abbé Atala de Bobbio se préoccupe de rétablir, en envisageant sa mort imminente, toujours selon le récit de Jonas²³. L'enceinte représente évidemment un élément essentiel pour la sauvegarde de la paix du cloître et de la vie à l'écart du monde que les membres de la communauté ont choisi de mener ; elle assure la création d'un espace privilégié en tant que « *portus quietis ac repausationis* », selon la

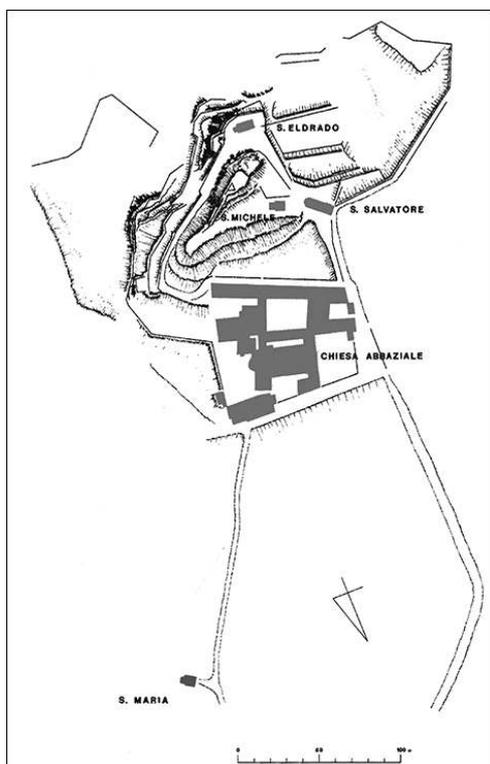
définition de Césaire d'Arles, où les moines sont accueillis « *quasi in parte aliqua paradisi* »²⁴.

- 15 Les règles monastiques rédigées en Italie centrale au VI^e siècle, la *Regula Magistri* et la *Regula Benedicti*, ne font pas exception, en évoquant les « *claustra monasterii* », sur lesquels la critique récente s'est plusieurs fois penchée²⁵, tantôt en soulignant, pour cette expression, la valeur de renvoi à une réalité matérielle bien définie²⁶, tantôt en mettant en exergue sa valeur symbolique, y compris par rapport à l'allusion aux remparts qui protègent la ville, ici une « ville monastique »²⁷, qui est en même temps ce qui est le plus proche de la *civitas Dei* que l'on puisse imaginer dans ce monde.
- 16 Le Commentaire de la Règle de Benoît que Hildemar de Civate écrit vers 845 se penche longuement sur cette expression « *claustra monasterii* », fournissant une explication qui traduit en même temps l'évolution dans la conception du monastère de l'époque carolingienne²⁸. L'auteur, en reprenant les mots du moine de Norcia et en mettant l'accent sur certains points précis, identifie les *officinae* – à savoir les « *domus, in quibus diversae artes operantur* », les lieux où se déroulent des activités différentes, intellectuelles et manuelles (« *alii consuunt vestimenta, alii calciamenta, alii fabricant spatham et gladios, alii claves et caetera alia diversa [...] alii legunt, alii cantant, alii operantur aliquid manibus, alii laborant in coquina* ») – avec la *claustra*, qu'il entend en tant que singulier féminin (« *Claustra enim est feminini generis et numeri singularis* »). Cet espace est avant tout qualifié par sa fonction : c'est un domaine où les moines mènent leurs activités. Ils ne peuvent pas accomplir leur devoir de travail n'importe où : « *Forte dicit aliquis : Volo haec agere aliqua foris. Respondendum est illi : Non. Quare ? Quia S. Benedictus dicit : ubi haec omnia diligenter operemur, claustra sunt monasterii et stabilitas in congregatione* ». L'image est claire : la *claustra* est un espace défini, pourvue d'un *dedans* et d'un *dehors*, et par ce biais passe la *stabilitas* même de la *congregatio*.
- 17 Les limites, bien avant d'être matérielles, sont celles de la *conversatio* monastique ; elles sont dictées par les recommandations de la règle, par le choix de vie qui est propre au moine et qui l'empêche de sortir « *foris* ». Les dimensions de la *claustra*, fixées par ses limites, deviennent par conséquent un enjeu primaire : si elle est trop grande, le moine en train d'accomplir ses devoirs risque de rencontrer des laïques ou des étrangers et de tomber dans une dangereuse « *occasio peccandi* » ; si elle est trop petite, il est obligé de sortir, ce qui crée encore des problèmes. C'est donc à l'abbé de « *constituere claustram ita aptam, in qua possit esse stabilitas in congregatione et vagationis nulla esse occasio* ». Ces soucis reflètent évidemment, comme l'a bien souligné encore Michel Lauwers, un monde où les monastères, surtout les principaux, sont devenus des espaces qui accueillent des gens de statuts différents, des hôtes aux travailleurs agricoles et aux artisans, la nécessité de protéger la clôture monastique s'imposant donc de façon incontournable²⁹.
- 18 Selon l'avis de beaucoup (« *dicunt multi* ») continue Hildemar, il faut que l'espace monastique prévoit au moins un rayon de cent pas autour d'un centre qui est très probablement à identifier au cloître et à l'abbatiale (« *claustra monasterii centum pedes debet habere in omni parte* »). En donnant ces indications, Hildemar introduit enfin une nouvelle définition de *claustra*, qui est la « *curtina, ubi monachi sunt, i. e. quae est inter porticum et porticum* ». Le terme *curtina* est difficile à comprendre, en raison de ses multiples significations dans les sources du haut Moyen Âge³⁰ : en dehors du contexte monastique, il s'agit normalement d'une cour de taille modeste, souvent à usage de service ou agricole, mais en tout cas enserrée par des murs ; ce terme est d'ailleurs

parfois employé pour l'élément qui assure la fermeture d'un habitat, tel que le rempart de la ville. Ce qui est évident, en tout cas, c'est l'idée d'un espace clos, protégé, que l'on peut franchir à certaines conditions seulement. On trouve de plus dans Hildemar l'allusion aux portiques, qui peuvent bien représenter les limites de la *cortina/claustra*³¹, l'espace privilégié et à l'usage exclusif des moines, délimité par des structures matérielles, mais surtout par des engagements de comportement et de conduite à la base de la vie monastique.

- 19 Deux siècles après, le *Chronicon* du monastère de Novalaise, bien qu'il s'agisse d'une source assez tardive (milieu du XI^e siècle), fournit des éléments qui éclaircissent une fois de plus la complexité du problème et les valeurs multiples de la limite. Tout d'abord, c'est ici la conformation même du terrain qui peut jouer un rôle primaire dans la délimitation de l'espace monastique : « *Erat enim ipse locus ita in circuitu suo oppido premunitus, ut cum modicis obstaculis possit undique protegi, aut cum stipitibus, maceriave, vel peribolo*³² ». Écrite à une époque où l'attention à la fortification des monastères était désormais bien développée, dans un cadre d'*incastellamento* organisé et bien avancé dans toute la Péninsule italienne, la Chronique ne peut néanmoins éviter de souligner que la protection de cet *oppidum* (expression à entendre au sens notamment métaphorique) n'est pas représentée par des œuvres de défense artificielles. En effet, le long de son *circuitus*, il y a des éléments qui assurent la clôture, à savoir d'un côté le mont Panarium, « *excelsum atque nemorosum* », de l'autre le rocher (« *rupis excelsa atque saxea* ») dont le sommet est occupé par les chapelles du monastère, comme on le voit encore aujourd'hui (fig. 2). L'intégration à apporter à cette "enceinte" naturelle est donc minimale, sans doute discontinue et pouvant se présenter sous des formes diverses, comme le texte l'indique : une palissade, un mur, une simple clôture.

Fig. 2 – Novalaise, monastère Saint-Pierre et Saint-André



D'après G. CANTINO WATAGHIN, « L'abbazia di Novalesa alla luce delle indagini archeologiche : verifiche e problemi », in *Nel millenario di S. Michele della Chiusa. Dal Piemonte all'Europa : esperienze monastiche nella società medievale*, Actes du XXXIV Congresso Storico Subalpino, Turin, 27-29 mai 1985, Turin 1988, p. 579, fig. 1

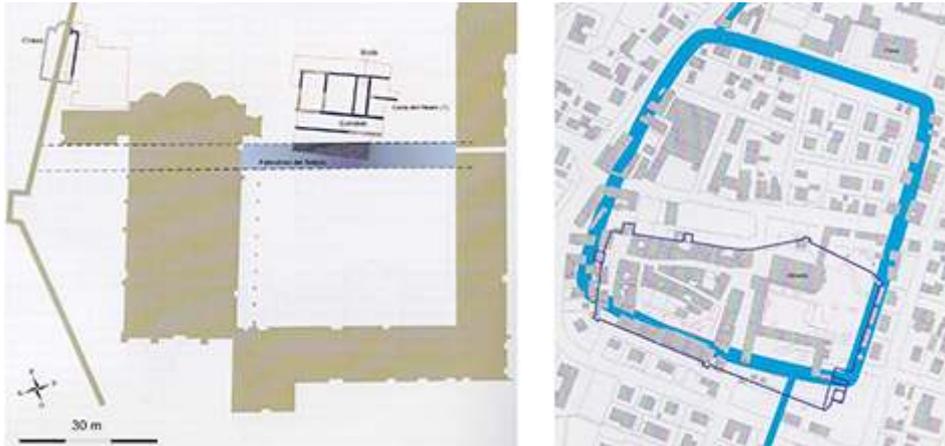
- 20 À côté des montagnes et des rochers, ce qui assure pourtant la protection la plus efficace aux moines est la présence des églises en lisière du monastère, en partie sur la *rupis* dont on vient de parler, mais plus généralement le long du pourtour de l'espace monastique. En effet, dans le même chapitre où on lit le passage qu'on vient d'évoquer, le texte montre toute l'efficacité et l'importance du rôle joué par la chapelle Sainte-Marie, située à 200 m environ de l'ensemble claustral, sur le périmètre de l'espace monastique, comme sembleraient le suggérer également les traces d'une possible ligne de délimitation, préservées dans la disposition de la végétation et des fossés³³. Bien plus que l'enceinte en tout cas, la chapelle marque la limite du monastère, infranchissable pour les femmes, et protège ainsi la vie ordonnée et respectueuse des préceptes de la règle observée par la communauté religieuse³⁴. Une croix consacrée et abritant plusieurs reliques, ayant la fonction de rappeler l'existence de cette limite, spirituelle et surnaturelle bien avant que matérielle, est placée tout près, juste à côté du chemin qui longe l'église et qui mène au *claustrum*³⁵.
- 21 Ces églises participent de plusieurs façons au marquage des limites, y compris à l'intérieur de l'espace monastique. L'auteur anonyme du *Chronicon* relate que les abbés ainsi que les moines plus âgés et vénérables vivaient à l'écart de la communauté, auprès de l'église Saint-Sauveur, tandis que les autres confrères également âgés habitaient « *per diversis cellulis in circuitu ecclesiarum* »³⁶. Le cœur de cet espace est représenté par l'ensemble où tous les autres religieux mènent la vie en commun, où se trouvent la salle capitulaire et le réfectoire – vers lesquels convergent chaque jour ceux qui vivent éloignés de ce noyau, dans un mouvement systématiquement répété de la “périphérie”

vers le centre, puis du centre vers la périphérie – et où vivent notamment les jeunes moines qui, surveillés « *summa cum custodia* », se renforcent dans la *conversatio* monastique, « *infra claustra inclusi [...] monasterii* ».

- 22 Au-delà de la fiabilité du texte en tant que miroir de la réalité, rendue encore plus faible par la longue évocation de la lettre XXII de Jérôme qui suit immédiatement, et par le contexte idéal et de “bonne réglementation” dominant les premiers chapitres du deuxième livre³⁷, un aspect demeure intéressant : la bipolarité entre le *claustrum* strictement entendu d’un côté et, de l’autre, l’espace au-delà de celui-ci où, autour des églises qui le couronnent, se regroupent les *cellulae* des moines âgés, incluses en tout cas dans le *circuitus* du monastère. Cette bipolarité prend un sens qui est à la fois topographique et spirituel : le premier pôle est l’espace de la vie commune, de l’ensemble des bâtiments ainsi que le lieu où le contrôle de la chasteté et de la bonne conduite est nécessaire ; le deuxième, par contre, est l’espace des *cellulae* individuelles des moines âgés et des abbés, qui ont besoin d’un espace protégé, situé au sein du périmètre monastique, mais à l’écart du *claustrum*, comme le précise l’auteur, « *ob iura sanctitatis custodienda* ».
- 23 En général, l’attention portée aux limites du monastère ne se traduit pas dans des mentions précises et détaillées de l’enceinte, mais se concentre essentiellement sur un élément incontournable : la porte, qui, dans les règles, représente le pivot autour duquel s’organisent non seulement les mouvements entre l’extérieur et l’intérieur, mais aussi – et surtout – des enjeux spatiaux importants qui sont à la base de l’idée même du monastère. J’ai examiné il y a quelques années la multiplicité des rôles joués par la « *porta* » du monastère dans cette perspective, un « haut-lieu » où se concentrent, en y étant attentivement filtrées, toutes les activités impliquant des rapports avec le monde extérieur et notamment l’accueil envers les pauvres, les pèlerins, les étrangers, aussi bien que les postulants, dont la présence est essentielle pour la continuité même de la vie monastique³⁸.
- 24 Quand on se tourne vers la réalité matérielle, tout en gardant à l’esprit la dimension symbolique complexe mise en évidence dans les sources, la recherche risque de se montrer décevante, face à l’extrême rareté de données disponibles. Plusieurs raisons sont à l’origine de cette situation : d’un côté, on peut évoquer la multiplicité de structures matérielles potentiellement sous-entendues par les termes « *septa* » (ou « *vallum* », « *claustra* »), à la fois en dur ou en matériaux périssables (par exemple des haies), qui disparaissent facilement, sans laisser de traces.
- 25 D’un autre côté, la méthodologie avec laquelle on a fouillé les sites monastiques, surtout dans les décennies passées, en se concentrant souvent sur le/les bâtiment(s) cultuel(s) et en tout cas sur le cœur du complexe monastique, a empêché dans la plupart des cas de mettre en évidence l’organisation de l’ensemble à sa “périphérie” (dans un sens purement géométrique, d’espace en lisière du monastère, pas forcément marginal).
- 26 À Nonantola, près de Modène, les fouilles archéologiques – tout en ne pouvant restituer jusqu’à présent qu’un cadre encore incomplet – indiquent pour le haut Moyen Âge la présence d’un fossé de 5 m de largeur environ sur une profondeur de 1,5 m qui traverse du nord au sud le site occupé par le monastère fondé par Saint-Anselme au milieu du VIII^e siècle³⁹ (fig. 3). L’ensemble monastique semble tenir compte du cours d’eau, qui peut en avoir constitué une importante limite, étant donné que les structures jusqu’à présent détectées et remontant aux premières phases du complexe (VIII^e-X^e siècles) se

trouvent toutes à l'est du canal. Celui-ci est comblé au cours du XI^e siècle et certainement vers la moitié du siècle, quand le site connaît un réaménagement important, à partir de la reconstruction de l'église et de la réalisation d'un cloître au sud.

Fig. 3 – Nonantola. Gauche : reconstruction du site monastique au VIII^e siècle (en bleu le canal ; en vert les structures de l'abbaye romane). Droite : reconstruction du périmètre des fossés du XI^e siècle qui entourent le complexe abbatial



D'après : S. GELICHI, M. LIBRENTI, A. CIANCIOSI (dir.), *Nonantola 6. Monaci e contadini. Abati e re. Il monastero di Nonantola attraverso l'archeologia (2002-2009)*, Sesto Fiorentino, 2018, p. 388, fig. 25 et p. 402, fig. 33

- 27 Si, à ce moment, le canal disparaît et qu'à sa place se développe le secteur oriental du cloître roman, la question des limites du monastère n'en est pas moins intéressante qu'auparavant. En effet, l'abbaye est entourée par un enclos quadrangulaire, matérialisé par des fossés, incluant à la fois le secteur réservé aux moines et celui affecté aux activités artisanales (à ses marges, notamment au sud)⁴⁰. Cette évidence matérielle est sans doute à associer à l'abbatit de Gotescalcus et en particulier à un document de 1058 où l'abbé donne des terres, des forêts et des zones marécageuses avec les droits d'exploitation aux habitants de Nonantola, en leur demandant en échange leur aide dans la construction de « *tres partes cum muro et fossato* » devant protéger le site ; il s'occupera, en revanche, de la quatrième partie⁴¹.
- 28 Le recours aux fossés pour délimiter l'espace monastique n'est pas anodin. On retrouve peut-être la même situation dans le monastère Sainte-Marie de Sesto al Reghena, au Frioul, fondé vers 762 par trois frères, membres d'une famille de l'aristocratie lombarde, dont l'un en devient également le premier abbé⁴². Le noyau monastique, qui montre plusieurs phases de construction depuis le haut Moyen Âge⁴³, se présente actuellement entouré par un canal, de forme *grosso modo* quadrangulaire, qui est en effet une dérivation de la rivière Reghena, longeant à l'ouest le complexe monastique.

Fig. 4 – Sesto al Reghena. Plan cadastral de l'époque napoléonienne (Archivio di Stato di Venezia, *Catasto napoleonico*, mappa n. 1808)



D'après G.C. MENIS, A. TILATTI (dir.), *L'abbazia di Santa Maria di Sesto fra archeologia e storia*, Fiume Veneto, 1999, fig. 13, p. 17

- 29 Cette situation, bien documentée grâce au cadastre napoléonien du début du XIX^e siècle (fig. 4), semble devoir être associée, dans la forme présente, aux grands travaux de restructuration menés par les abbés commandataires au tout début du XVI^e siècle, quand l'ensemble claustral est entouré par une enceinte marquée par des tours⁴⁴ (fig. 5), qui vont s'ajouter à la seule tour documentée pour la période plus ancienne (XIV^e siècle), celle qui donnait accès à l'espace monastique⁴⁵.

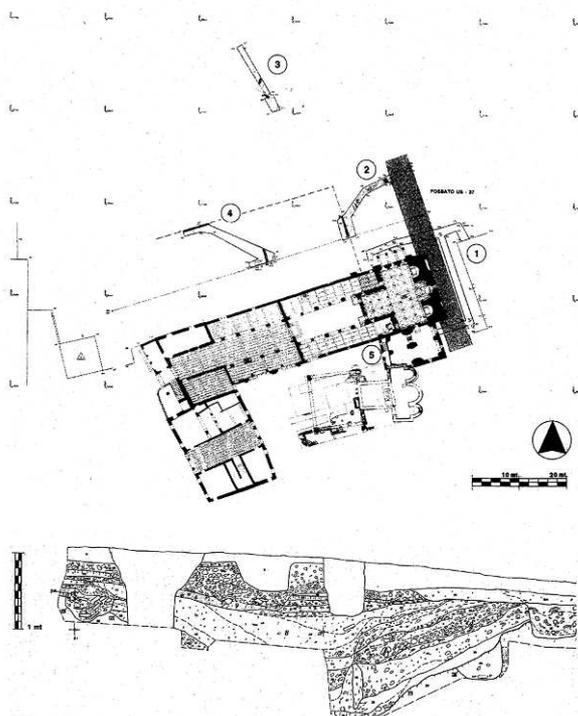
Fig. 5 – Sesto al Reghena. Vue du site monastique dans la seconde moitié du XVI^e siècle (Venise, Museo Correr, Fondo Cicogna, ms. 174, c. 7r)



D'après G.C. MENIS, A. TILATTI (dir.), *L'abbazia di Santa Maria di Sesto fra archeologia e storia*, Fiume Veneto, 1999, p. 303, fig. 100

- 30 Cet aménagement paraît pourtant reprendre globalement une organisation du site plus ancienne, étant donné que des sondages menés juste au nord de l'église abbatiale romane et immédiatement à l'extérieur du chevet de celle-ci ont dégagé la présence d'un grand fossé (fig. 6), dont on n'a pu préciser la profondeur (sans aucun doute au moins 2 m), mais qui semble avoir eu une largeur de 6 m environ⁴⁶.

Fig. 6 – Sesto al Reghena. Plan des fouilles de 2002 ; en évidence, à l'est, le fossé (reconstruction de son emplacement) ; en bas de l'image : coupe est-ouest du fossé dans le sondage 2



D'après E. DESTEFANIS, M. LAUDATO, S. VITRI, « Nuove indagini archeologiche all'abbazia di Sesto al Reghena (PN) », in R. FIORILLO, P. PEDUTO (dir.), *Atti del III Convegno Nazionale di Archeologia Medievale*, Salerne, 2-5 octobre 2003, p. 207, Florence, 2003, fig. 1 et 2

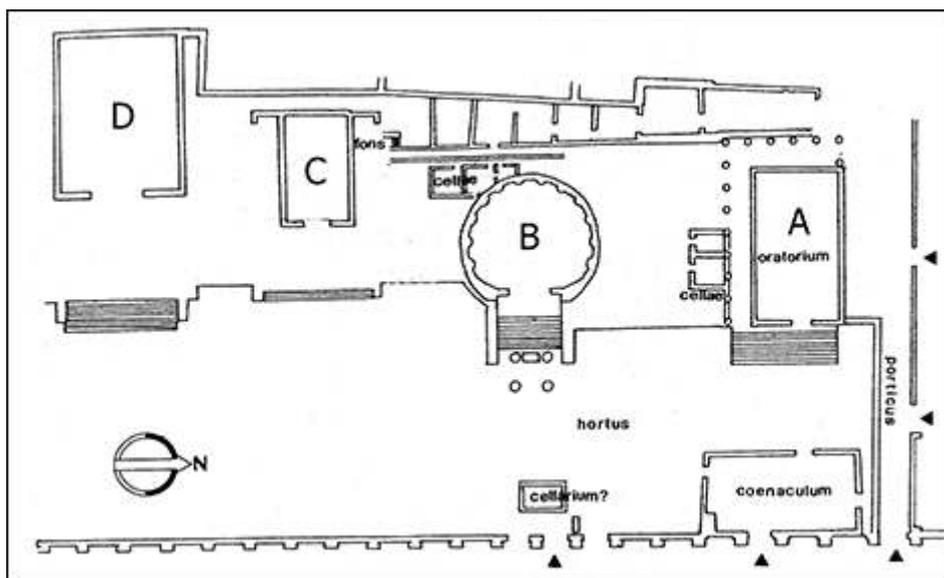
- 31 Sa chronologie reste difficile à préciser : dans des couches liées au remblaiement du fossé, qui se met en place progressivement, la fouille a mis en évidence des tessons de céramique remontant probablement aux VII^e-IX^e siècles, qui pourraient suggérer la réalisation de l'ouvrage au très haut Moyen Âge, sinon déjà à l'époque romaine/tardo-antique⁴⁷, donc à un moment précédant l'implantation du monastère. Néanmoins, tout en tenant en compte de ces hypothèses, et si l'on considère comme résiduel le mobilier céramique, la possibilité d'une datation plus tardive du fossé retrouvé en fouille⁴⁸ ne doit pas être écartée : en effet, le seul *terminus ante quem* assuré est représenté par la construction de l'église abbatiale (remontant probablement à la première moitié du XII^e siècle) qui, avec l'édification – notamment – de son abside principale, condamne le fossé. On pourrait donc envisager la construction de celui-ci à un moment où le monastère existe déjà et en fonction duquel pourrait avoir été creusée ce fossé – peut-être associé à un talus – constituant la limite de l'espace monastique. Le recours à cette façon de délimiter l'espace du monastère, d'ailleurs, se poursuit sur le site encore après l'époque romane : à la suite de travaux liés à la construction de la nouvelle abbatale, en effet, on ne renonce pas à cet aménagement, puisqu'on retrouve ce fossé aujourd'hui encore, seulement déplacé de quelques mètres vers l'est (fig. 4).
- 32 Il faut également considérer que, en particulier pour le cas italien, la recherche archéologique souligne toujours plus fréquemment que les communautés monastiques s'installent dans des sites déjà existants, parfois abandonnés, tout en réutilisant les

structures précédentes, parmi lesquelles les dispositifs de délimitation, quelle que soit leur nature, ne font pas exception.

Limites des monastères et espace urbain : un rapport complexe

- 33 Ce « remploi de la limite » est particulièrement bien visible en milieu urbain, où plusieurs cas illustrent les modalités multiples à travers lesquelles ce phénomène se met en place. Le cas romain du complexe des temples d'origine républicaine de Largo Argentina pourrait fournir un témoignage intéressant et assez précoce : ici, au VI^e siècle, les ouvertures dans l'ancien *temenos*, qui donnaient accès au centre de l'aire sacrée, ont été condamnées au haut Moyen Âge, tandis que les édifices cultuels romains ont été l'objet de plusieurs remplois et que toute la zone a connu un réaménagement évident. D'après l'interprétation de Riccardo Santangeli Valenzani, ce processus de transformation est à associer à l'installation dans ce lieu du « *monasterium boethianum* », cité dans le *Liber Pontificalis* dans le dernier quart du VII^e siècle comme le lieu d'installation d'une communauté de moines nestoriens syriaques⁴⁹. Cette présence aurait mené à la fermeture de cet espace de la ville (seul un accès est conservé), pourtant assez central⁵⁰, en fonction de la création d'un secteur réservé aux moines (fig. 7). Une portion du tissu urbain est ainsi isolée et détachée du reste de la ville, tout d'abord par le moyen d'une clôture qui touche directement l'accessibilité au site, en la changeant radicalement ainsi que – comme on peut l'imaginer – toute la voirie du quartier.

Fig. 7 – Rome, Largo Argentina. Proposition de reconstruction du « *monasterium Boethianum* »



D'après R. MENEGHINI, R. SANTANGELI VALENZANI, *Roma nell'altomedioevo. Topografia e urbanistica della città dal V al X secolo*, Rome, 2004, p. 98

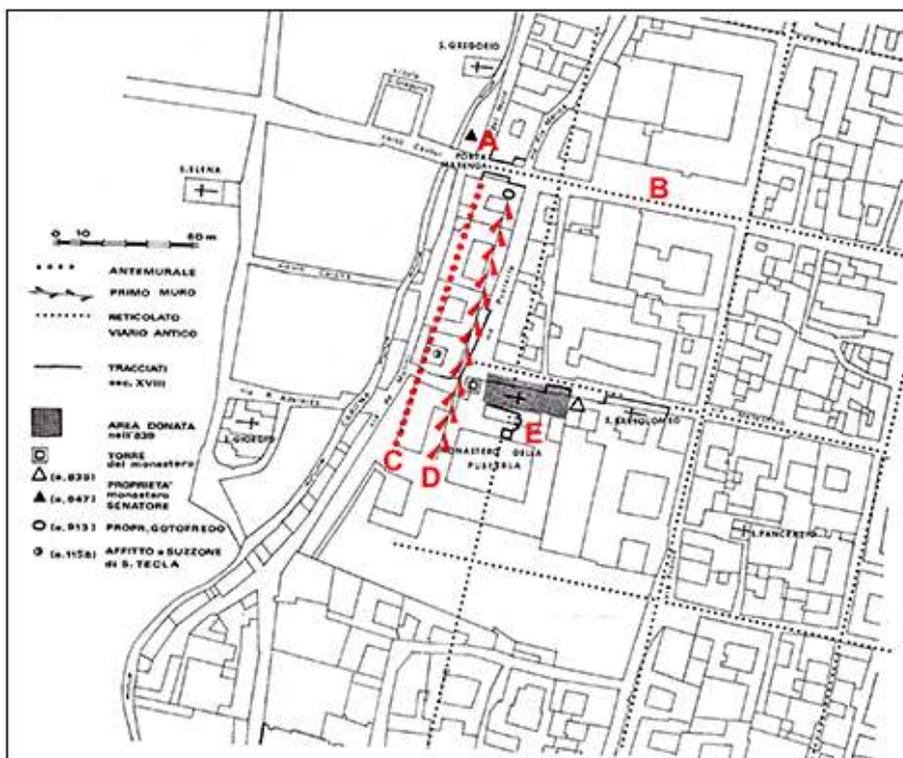
- 34 La situation que l'on vient d'illustrer pour le cas romain se retrouve fréquemment dans les siècles suivants : les « *septa* » du monastère « découpent » l'espace et sont en même temps capables de s'imposer en tant que générateurs d'un espace nouveau, soumis à un régime juridique, architectural et idéologique très différent. Ce phénomène est bien

évident pour l'Italie surtout depuis l'époque carolingienne, quand on dispose d'une documentation capable d'éclaircir certains mécanismes d'appropriation de l'espace mis en place par les monastères par le moyen de limites, déjà existantes ou créées *ex novo*, pour les nécessités de la communauté religieuse.

- 35 Ce processus peut arriver à impliquer l'enceinte elle-même, infrastructure publique par excellence, et les espaces de respect qui l'environnent. Le monastère Sainte-Résurrection, puis Saint-Sixte, fondé à Plaisance par la reine Engilberge, femme de Louis II, en 877, offre une bonne illustration du phénomène et de ses enjeux. Un document précédant la fondation de quelques années renseigne sur l'activité préparatoire complexe de celle-ci : en 874, l'empereur octroie à la reine « *ubicumque voluerit, infra urbem ipsam Placentinam vel circumcirca, puplicas stratas ad sui monasterii fines dilatandos atque muniendos immutare* »⁵¹. Au moment de la fondation du monastère, ses « *fines* » sont donc attentivement pris en considération, car c'est la limite qui crée l'espace monastique : cette limite s'insère dans une ville ancienne et donc dans un secteur urbain caractérisé par une occupation antérieure, qu'on peut pourtant bouleverser, en touchant de très près ses infrastructures essentielles, les « *puplicas stratas* » mentionnées dans le diplôme. Il ne s'agit pas seulement de la question d'une transformation radicale du paysage urbain, mais d'un processus irréversible de privatisation de l'espace public et surtout des infrastructures publiques, qui se renforce considérablement. Le cadre juridique le permet : il s'agit, en effet, de composantes du paysage urbain, telles que la voirie ou les terres fiscales qui longent l'enceinte romaine de la ville où le monastère va être bâti, qui sont sous le contrôle du roi et dont il dispose librement.
- 36 L'enceinte, ici à Plaisance comme dans d'autres cas, joue également un rôle incontournable. Toujours en 874, le souverain ajoute à sa donation « *omnem muri ipsius civitatis intrinsecus et extrinsecus vallum a fundamentis usque ad pinnas murorum, quantum protendit a porta Mediolanensi usque ad pusterulam subsequentem* ». Il s'agit naturellement d'un monastère fondé et surtout géré par la reine, mais en tout cas, la privatisation de ce segment septentrional du rempart de la ville ne pourrait être plus claire. Les autres limites de l'abbaye ne sont pas indiquées, mais on peut avancer l'hypothèse que, sur deux côtés au moins, elles sont représentées par les rues sous-entendues par l'allusion à la porte vers Milan et à la « *posterula* » la plus proche, rues qui aboutissent à l'espace extra-urbain par le moyen de ces ouvertures dans l'enceinte. À Engilberge et à son monastère appartiennent également « *universas in circuitu murorum et antemuralium, turrium quoque et portarum ac posterulam macerias omnes petras et cymenta, quantacumque per eundem comitatum Placentinum nostro iuri ex puplico inventa fuerint pertinere in cunctis agris et villis preter palatia et principales coortes* ».
- 37 Le document de Louis II représente l'aboutissement d'un processus complexe que l'on suit à travers les décennies, comme le montre bien également le cas de Pavie. Fondé à la fin du VII^e siècle par l'aristocrate Grégoire, le monastère féminin Sainte-Marie "Teodote" s'élève juste à côté du secteur occidental du rempart romain, qui était encore en fonction au haut Moyen Âge (fig. 8). Des fouilles archéologiques menées en 1969-1970 ont détecté une église à nef unique achevée par un chevet à triple abside (*Dreiapsidensaalkirche*), orientée et située juste au sud d'un des *decumani* de la ville romaine, dont le tracé est presque parfaitement préservé dans la voirie actuelle. L'église, qui correspond bien à la première moitié du VIII^e siècle, était flanquée au sud

par une tour massive dont les fonctions ainsi que la datation (au VIII^e ou au X^e siècle) demeurent discutées⁵².

Fig. 8 – Pavie, monastère Sainte-Marie 'Teodote'. Emplacement du monastère (E : plan de l'église fouillée avec la tour sur le côté sud) par rapport au rempart romain (D) et à son « *antemurale* » (C). A : *porta Marenca* (disparue) ; B : *decumanus maximus*. En pointillé noir : la voirie romaine



Élaboration E. Destefanis d'après A. PERONI, « Il monastero altomedievale di S. Maria 'Teodote' a Pavia : ricerche urbanistiche e architettoniche », in *Studi medievali*, III s., a. XIII/1, 1972, pl. 4 (avec une hypothèse de l'auteur sur la position de la parcelle donnée par Lotaire I^{er} – en carte en gris foncé – qui n'est pas accueillie dans la présente contribution)

- 38 En 839, un diplôme de Lothaire I^{er} est le témoin d'une situation en pleine évolution : comme on l'apprend par le document même, le monastère, désireux d'accroître son domaine (« *ad auctumentum utilitatis eiusdem sancti loci et supplementum necessitatum ibidem loco famulantium* »⁵³), s'adresse à l'empereur qui lui octroie une portion, assez étendue dans le sens nord-sud⁵⁴, de la terre comprise entre le mur de la ville et son « *antemurale* », un deuxième mur de fortification qui doublait extérieurement la courtine de l'enceinte principale. Cette nouvelle possession foncière était tout à fait contigüe à l'emprise du monastère, séparée de celui-ci uniquement par le rempart⁵⁵, qui devient ainsi une sorte de limite physiquement marquée de l'espace monastique, en même temps que celui-ci élargit son emprise, en poussant son contrôle jusqu'à l'« *antemurale* ».
- 39 Le document fournit des détails intéressants en décrivant les limites de cette terre d'acquisition récente, qui s'étend « *de superiori capite a porta, que dicitur Marenca, usque ad turrem ipsius monasterii, ubi est oratorium in honore sancti archangeli Michaelis, cum ingressibus et egressibus suis usque in viam publicam ; [...] ex subteriori parte turre iam dicte usque territorium monasterii Senatoris, de uno latere terra ipsius monasterii, de alio latere via publica* ». La « *porta Marenca* », d'où sortait le *decumanus maximus* de la ville, conduisant

vers le Piémont et les cols alpins, représente la limite nord de cette terre qui, vers le sud, se poursuit jusqu'à une tour qui semble déjà appartenir au monastère⁵⁶, comme le montre l'expression « *turrem ipsius monasterii* » où s'élève un oratoire consacré à saint Michel. Celui-ci a été identifié par Adriano Peroni avec l'église retrouvée en fouille, mais, comme Sergio Nepoti l'a fait remarquer de façon convaincante, l'oratoire devait se trouver plus à l'ouest et faire strictement partie du système des fortifications urbaines – à l'emplacement approximatif des actuelles “via Porta Marica” (partie sud) – “via Pusterla”⁵⁷ –, comme semblent également le suggérer des documents plus tardifs. L'église découverte en fouille pourrait bien par conséquent être identifiée à l'abbatiale (dédiée à Sainte-Marie), située au cœur d'un îlot de la ville romaine, dont le quadrillage aurait été partiellement préservé au haut Moyen Âge (et en partie jusqu'à nos jours)⁵⁸.

- 40 Il semble donc que l'on entre aisément dans le cas de figure d'un monastère urbain, situé immédiatement à l'intérieur des remparts, sur lesquels, en 839, il avait déjà étendu en partie son contrôle, notamment en intégrant une tour où un oratoire – dont on ne connaît pas l'origine ni le moment de sa création – était installé. Il ne s'agit pas d'un cas isolé, comme le montre, par exemple, la situation de Saint-Pierre-le-Bas à Reims, également adossé aux remparts et dont les études de Michèle Gaillard ont permis de situer la fondation entre 719 et la mort de Charlemagne. À Reims, un ensemble comprenant l'église Saint-Pierre, la demeure de l'évêque et un oratoire Saint-Michel situé sur les murs, se dressait tout près de la porte Bazée ; l'oratoire pourrait s'élever « sans doute sur le mur, ou bien prendre l'appui en partie sur lui, peut-être même au-dessus de la porte elle-même »⁵⁹.
- 41 Dans le cas de Pavie, on ne peut exclure que l'oratoire associé à la tour se situe à la hauteur d'une porte mineure, sans doute la « *pusterla* » dont le nom de la rue nord-sud actuelle, dans le prolongement vers le sud de la “via Porta Marica” (l'ancienne « *porta Marenga* »), garde à son tour le souvenir. À cette porte pouvait bien aboutir la rue (un *decumanus* de la ville romaine) située une dizaine de mètres au nord de l'église fouillée, qui aurait pu constituer la limite septentrionale de l'espace monastique proprement dit, longée par le mur de clôture de celui-ci.
- 42 Il faut en outre remarquer que cette dilatation du *monasterium* jusqu'à atteindre la muraille urbaine est rendue possible par le fait que, à l'abri des remparts, au haut Moyen Âge, il y avait plusieurs zones libres, non occupées par des habitations, de propriété fiscale, ce qui fait que les rois étaient en mesure de donner ces vastes bandes de terrain tout d'abord pour la fondation des établissements religieux et ensuite pour permettre à ceux-ci d'élargir leur emprise⁶⁰.
- 43 Le comportement par rapport à la voirie n'est pas toujours marqué par une volonté de conservation : comme Adriano Peroni l'a bien montré, à l'époque romaine et peut-être déjà avant l'édification du monastère, le *cardo* le plus occidental du tissu urbain devait passer juste en dessous ou tout près de l'église retrouvée en fouille. La construction du complexe monastique a donc condamné la rue à l'époque lombarde déjà, en étendant en même temps sa limite jusqu'au rempart, plus à l'ouest⁶¹.
- 44 Le processus d'annexion du rempart connaît enfin un autre épisode : en 913 l'abbesse Risinda obtient du roi Bérenger I^{er} un trait de 91 pieds de la muraille, cette fois explicitement en pleine propriété (« *iure proprietario* »), bien qu'on n'en connaisse pas la localisation précise de cette portion de la fortification. Elle est en tout cas presque complètement entourée par les propriétés du monastère, qui peut par conséquent en détruire une partie pour ouvrir des portes, si besoin, ou pour bâtir des édifices y

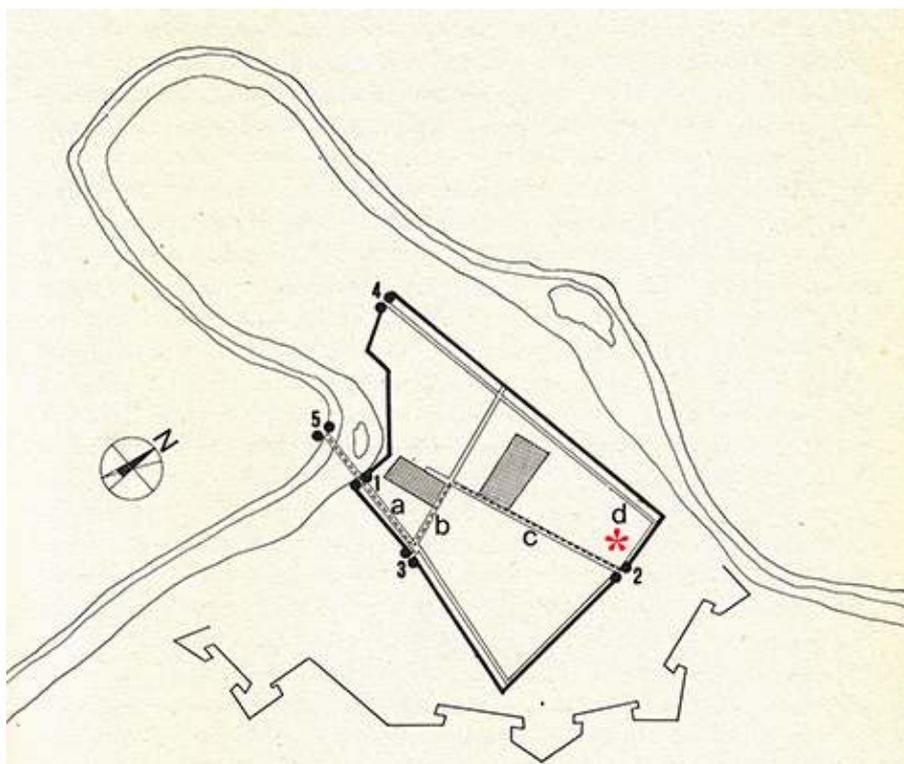
prenant appui (« [...] *ut eundem murum pars prefati monasterii frangat, et portas ad utilitatem ipsius sancti loci faciat et quodcumque voluerit edificium potestative inibi construat* »⁶²).

- 45 Dans ce processus d’approvisionnement des infrastructures par les monastères, la fortification urbaine garde un rôle primordial, notamment en rapport avec le discours des limites de l’espace monastique : en effet, dans le cas considéré, bien que les propriétés de Sainte-Marie ‘Teodote’ arrivent à outrepasser la muraille, celle-ci maintient son rôle important de délimitation, massive et imposante, du complexe. Un diplôme de Louis II de 871 dresse un tableau très clair à ce propos, en rappelant la largesse du père de l’empereur, Lothaire, qui « *de quadam terra muroque iuxta monasterium ipsum, qui urbis ipsius terminum includebat, ut ipse tam monasterii septum muniret quam urbis fines usque ad publicam viam includeret* »⁶³. Le rempart vient ainsi acquérir la double valeur de « *finis* » de la ville et de « *septum* » du monastère, une sorte de petite ville dans la ville, à l’abri d’une partie de la muraille urbaine.
- 46 Le verbe employé par le diplôme, « *munire* », n’est d’ailleurs pas choisi par hasard : tout en évoquant la fonction primaire de la fortification, il souligne en même temps la valeur de protection qu’elle assure au monastère – et notamment à un monastère féminin où cet aspect revêt un rôle essentiel –, en mobilisant un lexique “militaire” dans la définition des limites qui est bien connu dans les sources du haut Moyen Âge italien⁶⁴. Il suffit d’évoquer le concile de Cividale de 796-797, qui indique que les « *monasteria puellarum, quae sub disciplina regulae degunt, obstructius munitis claustris nulli pateant, nisi forte summa compellente necessitate, aditui virorum* »⁶⁵. L’enceinte qui protège le monastère doit tout d’abord assurer le respect des règles de la vie de la communauté religieuse et c’est là sa véritable fonction. Le renvoi à la fortification (et à la terminologie associée) est tout d’abord idéologique et symbolique, concernant le domaine spirituel, sans aucune nécessité d’y voir une allusion à des dispositifs de défense au niveau de structures matérielles.
- 47 Les cas de Pavie et de Plaisance ne représentent pas des exceptions dans le panorama des monastères urbains italiens, pour ce qui concerne l’emploi/réemploi de l’enceinte comme clôture, mais les “comportements spatiaux” par rapport aux limites et à leur extension sont en réalité assez variés.
- 48 Un exemple très intéressant pour le sujet qui nous occupe est représenté par le cas de Capoue, ville refondée entre 849 et 856 sur le site de l’ancienne *Casilinum*, agglomération liée au port sur le fleuve Volturno au service de la ville romaine et tardo-antique de *Capua* (aujourd’hui Santa Maria Capua Vetere). Au sein de la nouvelle ville, un projet politique assez ambitieux est mis en place essentiellement par le comte Atenolf I^{er} (mort en 910), qui parvient à créer un Principat en forte expansion territoriale durant tout le siècle suivant et dont le gouvernement est solidement détenu par la dynastie familiale. Dans ce cadre se situe également la protection accordée par le comte et prince ainsi que par ses successeurs aux institutions monastiques les plus importantes de toute la région, Saint-Vincent au Volturno et le Mont-Cassin. Attaquées par les Arabes respectivement en 881 et 883, ces communautés religieuses avaient dû abandonner leurs abbayes d’origine pour trouver refuge ailleurs et – après quelques étapes intermédiaires – à Capoue notamment⁶⁶.
- 49 En 914, les abbés du Mont-Cassin et de Saint-Vincent échangent entre eux des biens-fonds situés dans la ville, avec un acte qui marque un moment remarquable pour l’enracinement des deux communautés dans cette agglomération urbaine⁶⁷. L’abbé Jean

du Mont-Cassin cède à son homologue Godelpert de Saint-Vincent un terrain « *de intro hanc Capuanam civitatem, que esse videtur a parte de fluvio iuxta muros huius civitatis* » (donc au nord-ouest de la ville), tandis qu'il reçoit en retour une « *terram predicti sui [scil. de Saint-Vincent] monasterii, que similiter intro hanc Capuanam civitatem esse dinoscitur, propinquo porta Sancti Angeli, iuxta muros eiusdem civitatis* », à son extrémité nord-est.

- 50 Il s'agit d'une véritable réorganisation immobilière, liée à un développement important de l'emprise des deux monastères au sein de la ville et notamment dans les zones adossées à ses remparts. Bien que le document ne le dise pas, la terre que Saint-Vincent est prêt à échanger n'est pas une parcelle quelconque : le *Chronicon* du Mont-Cassin, en effet, informe que ce terrain auprès de la porte *Sancti Angeli* aurait été donné aux moines par les princes de Capoue juste après la destruction de leur monastère, et ici les frères auraient bâti une « *perparva nimium et exilis ecclesia* », tandis qu'à côté une « *parva vilisque domuncula stabat de lignis contexta, ubi tres tantum aut quattuor fratres vetuli morabantur*⁶⁸ ». Il s'agit donc du site de la première implantation à Capoue d'une partie des moines qui avaient fui l'abbaye aux sources du Volturno. Ce lieu demeure néanmoins destiné à abriter un monastère : le nouveau terrain acquis et les moines de Saint-Vincent étant partis, la communauté de Mont-Cassin se débarrasse des anciens édifices et peut finalement bâtir, près de la « *porta Sancti Angeli* », son propre monastère, une « *pulchram ecclesiam, necnon et officinas diversis monasterii officiis congruas* »⁶⁹.
- 51 La ville, qu'on rejoignait depuis Rome par la *via Appia*, rentrant dans l'espace urbain du côté ouest, en traversant le pont sur le Volturno, présente actuellement trois axes principaux de circulation (fig. 9) : au sud, la voie romaine dont on vient de parler, au nord une longue rue ("via Roma") presque parallèle au cours du fleuve, tandis que le centre de l'agglomération est traversé par une grande rue au tracé en biais caractéristique (aujourd'hui "corso Gran Priorato di Malta") qui touche la zone du complexe épiscopal et du palais des princes.

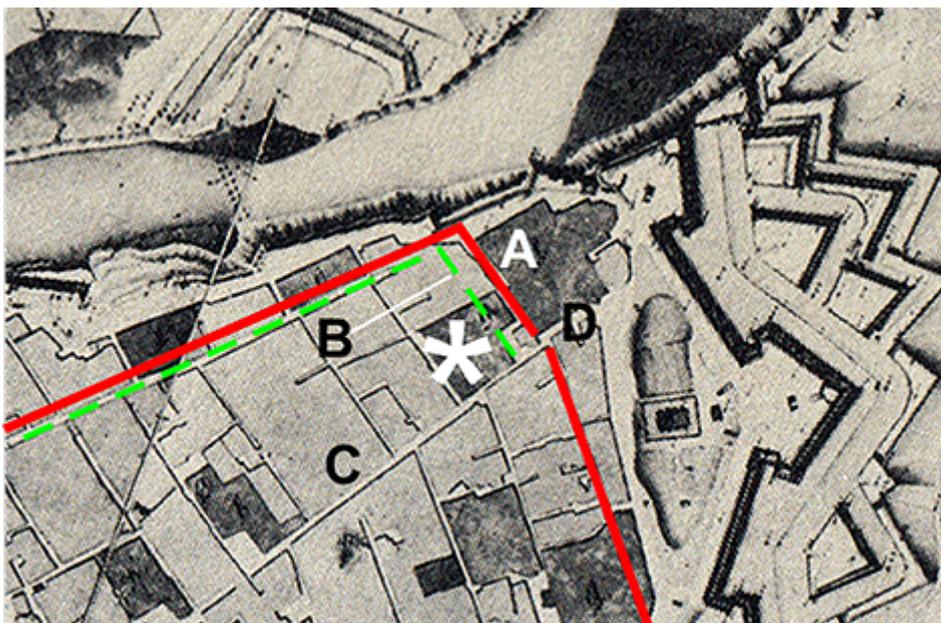
Fig. 9 – Capue, reconstruction hypothétique de la ville au IX^e siècle. a. via Appia (partie urbaine) ; c. « *platea maior* » (corso Gran Priorato di Malta) ; d. via Roma ; 2. « *Porta Sancti Angeli* » ; astérisque : emplacement du monastère Saint-Benoît



Élaboration E. Destefanis d'après I. DI RESTA, *Capua medievale : la città dal IX al XIII secolo e 'architettura dell'età longobarda*, Naples, 1983, pl. II

- 52 D'après les études d'Isabella di Resta, c'est cette rue (qui reprend un ancien *decumanus*) qu'il faudrait identifier à la « *platea maior* » de la ville nommée par les sources depuis le XI^e siècle, tandis que l'actuelle "via Roma" garderait le souvenir des remparts du IX^e siècle, dont elle suivait sans doute le tracé, vers l'intérieur de la ville⁷⁰.
- 53 Dans ce contexte et en acceptant cette proposition, tout en ignorant les limites précises de l'emprise du monastère de Mont-Cassin, on peut néanmoins établir, sur la base des documents des X^e-XI^e siècles⁷¹, que celui-ci occupait l'îlot à l'extrémité nord-est de la ville (à la place qui sera occupée par le collège des Jésuites à l'époque moderne), délimité au nord par la "via Roma" et le rempart et au sud par la « *platea maior* » qui, juste après avoir flanqué l'espace monastique, aurait abouti, vers l'est, à la « *porta Santi Angeli* », d'où se poursuivait l'importante rue conduisant à Bénévent.
- 54 Le document de 914 mentionné renseigne en particulier sur une partie de la clôture qui longe sur un côté (sans doute l'est) la « *platea huius civitatis, que vadit circa muros* »⁷² (fig. 10), c'est-à-dire la rue qui suivait vers l'intérieur le parcours du rempart et peut-être continuait au nord dans l'actuelle "via Roma".

Fig. 10 – Capoue. Plan de la ville (1820), auprès de la Bibliothèque Nationale de Naples. Détail de l'angle nord-est et hypothèse de reconstruction de la voirie autour du monastère au haut Moyen Âge. A, en rouge : rempart (restitution d'après I. DI RESTA, cf. fig. 9) ; B, en vert : « *platea* » longeant le mur d'enceinte du monastère (à l'ouest) et la terre de propriété monastique adjacente au rempart (à l'est) ; C : « *platea maior* » ; D : « *Porta Sancti Angeli* » ; astérisque : emplacement du monastère Saint-Benoît



Élaboration E. Destefanis d'après I. DI RESTA, *Capua medievale. La città dal IX al XIII secolo e l'architettura dell'età longobarda*, Naples, 1983, ill. à côté de la page de titre

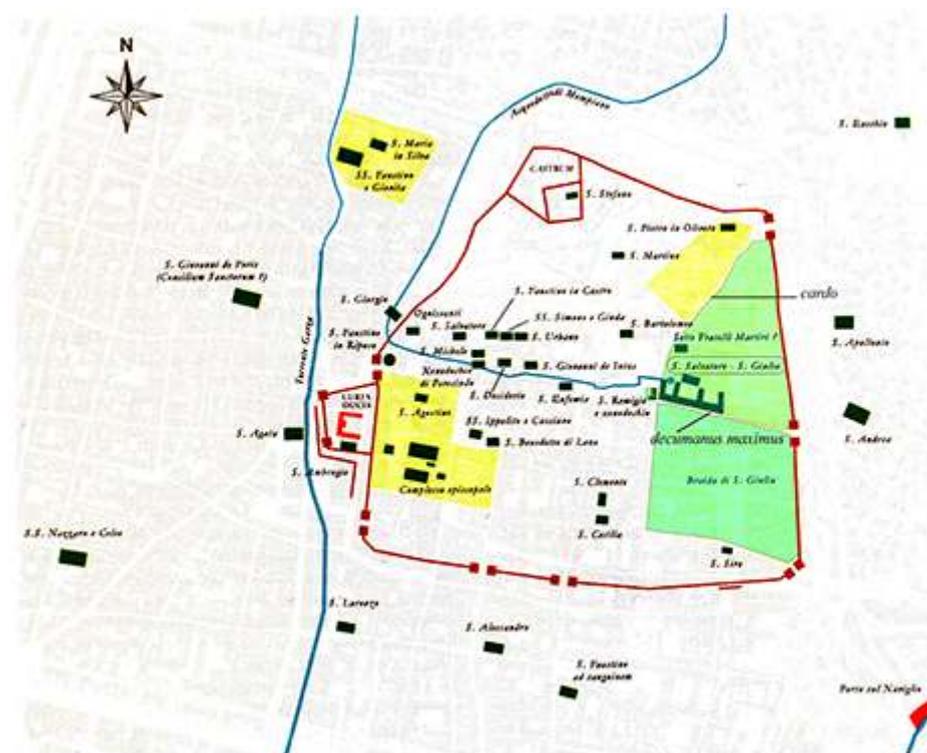
- 55 Ce document et d'autres encore un peu plus tardifs fournissent également des informations intéressantes qui laissent imaginer – avec évidemment toute la prudence d'une hypothèse de travail – ce qui se passe en lisière du monastère et, ce qui est le plus important pour notre propos, dans quelle mesure et dans quel délai le monastère même arrive progressivement à “ronger”, par le biais de ses limites, des espaces publics. En 961 environ⁷³, les princes de Capoue octroient à la communauté religieuse une parcelle « *qui est coniuncta cum murum uius (sic) civitatis* »⁷⁴ et qui semble se trouver entre le rempart même (côté est, près de la porte urbaine) et la « *platea iterum uius (sic) civitatis* », toujours la rue qui longe, à une certaine distance, l'enceinte. De l'autre côté, cette rue est flanquée par le mur qui ferme l'espace réservé aux moines (le « *murum de case ipsius monasterii* »⁷⁵).
- 56 À l'exception de cette « *platea* », qui reste encore, pour le moment, entre les mains des princes et à la disposition de la ville pour le passage public, le monastère, tout en gardant son mur de clôture, étend donc son emprise jusqu'au rempart, dont il peut en outre disposer comme il le souhaite (« *concedimus in eodem sancto monasterio predictum murum uius (sic) predictae civitatis* »⁷⁶), pour la partie de celui-ci comprise entre la « *porta Sancti Angeli* » et la tour se dressant du côté du Volturmo, au nord. De plus, les princes établissent que le monastère peut « *in ipsum murum [scil. civitatis] et in predicta turre omne hedificium et labore et canales ponere* », afin d'emmener l'eau du fleuve, par le moyen d'une canalisation, au « *balneum* » que les moines sont en train de construire, peut-être dans le secteur nord-est du complexe (le plus proche du fleuve et du dispositif pour la captation de l'eau).

- 57 Comme on le voit, les aspects mis en exergue pour les villes du nord de l'Italie – extension de l'emprise jusqu'au rempart, apprivoisement progressif de celui-ci et possibilité de s'en servir selon les désirs et les besoins de la communauté – reviennent également dans d'autres contextes. Mais la gestion du quartier et de sa voirie, surtout si celle-ci demeure essentielle pour la vie de la ville, peut conduire à des choix bien différents de l'occupation d'une rue (cas de Pavie), capables en revanche de permettre l'expansion du monastère et en même temps de sauvegarder sa clôture et l'utilisation des espaces publics par les habitants de la ville.
- 58 Dans le même document de 961 environ, en effet, les princes donnent un petit morceau de la « *platea* » aux moines, mais seulement afin qu'ils puissent y construire des arcades sur la rue, dans le but de créer un passage surélevé visant à mettre en communication le site monastique protégé par son enceinte et la zone au-delà de la « *platea* », qu'ils viennent d'acquérir. Bien que partiellement envahie par les « *fundamenta* » et les « *pilae* » que le monastère va faire bâtir, la rue reste en tout cas encore à disposition de la ville, parce que la présence des arcades permet le passage des chariots de foin, comme on le faisait d'habitude auparavant (« *ita ut sub ipsa arcora possunt transire carras cum fenu et cum alias causas sicut consuetudo est in hac civitate* »⁷⁷). La circulation n'est pas perturbée et le monastère peut en même temps disposer d'une liaison directe avec le rempart et le terrain le joutant, que les moines viennent d'acquérir.
- 59 Cette situation, quoique assez performante du point de vue de l'agencement des espaces, n'est pas destinée à perdurer : le *Chronicon* du Mont-Cassin relate, en effet, que la tranquillité de la vie monastique était menacée par le passage des gens dans la « *platea* » et surtout par le bavardage des femmes (« *de platea publica que erat inter murum civitatis et claustrum eiusdem cenobii, unde magnam inquietudinem fratres, tam a quibuslibet transeuntibus quam et a vicinarum foeminarum garrulitatibus quotidie patiebantur* »⁷⁸). En 1063, le processus de privatisation de la « *platea* » va enfin aboutir, quand le prince normand Richard donne la propriété de la rue au monastère⁷⁹, qui va donc compléter l'élargissement de son emprise, jusqu'à la muraille (comprise), sans plus d'obstacles.

Au sein du *monasterium* : des limites multiples

- 60 Les monastères urbains se trouvent systématiquement face à ce type de problèmes et leur « *septa* » ne sont que l'un des aspects d'un “dialogue spatial” parfois difficile avec le contexte environnant. Au tout début des années cinquante du VIII^e siècle, le roi Didier et sa femme, Ansa, fondèrent le monastère Saint-Sauveur (plus tard nommé Sainte-Julie) dans la partie orientale de la ville de Brescia. L'emprise du complexe s'étendait à l'est jusqu'au rempart romain, tandis qu'à l'ouest et au nord, elle était délimitée par un *cardo* assez irrégulier qui se dirigeait vers une porte dans l'enceinte (fig. 11).

Fig. 11 – Brescia. Le monastère Saint-Sauveur/Sainte-Julie et son emprise dans l'espace urbain

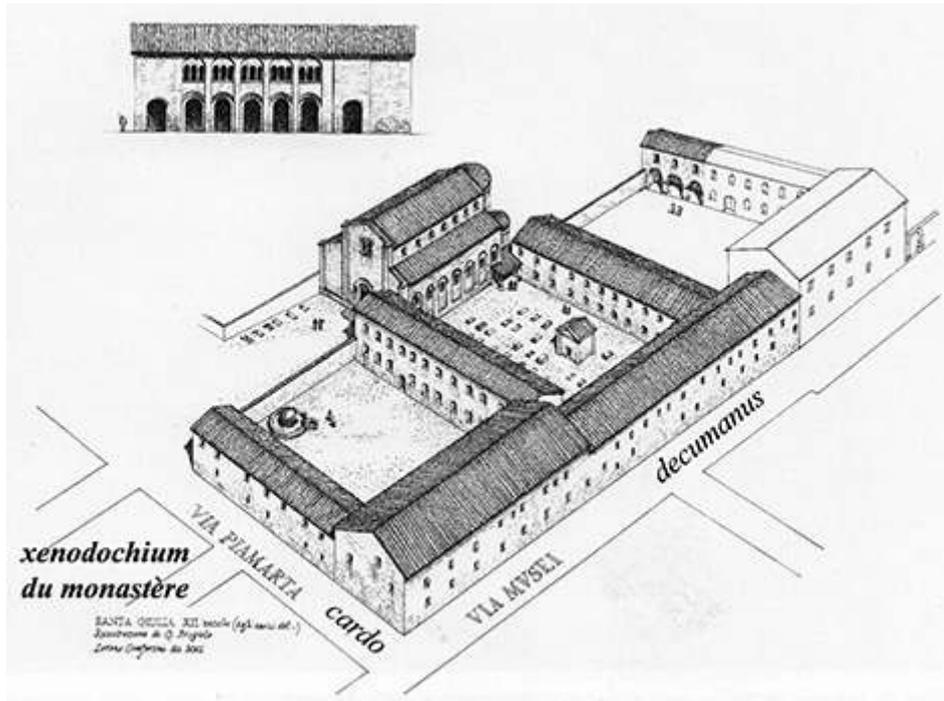


D'après G.P. BROGILO, F. MORANDINI (dir.), *Dalla corte regia al monastero di San Salvatore-Santa Giulia di Brescia*, Mantoue, 2014, p. 20, fig. 1

- 61 On n'a pas de données précises pour le haut Moyen Âge concernant les limites sud, mais, en prenant appui sur la documentation des siècles successifs, le monastère arrivait sans doute à inclure une partie importante de la ville ancienne, correspondant au « *broilum* » du monastère (terrain clos voué à la culture/jardin potager/zone de pâturage). Giancarlo Andenna et Gian Pietro Brogiolo considèrent toute cette zone comme faisant partie de l'emprise du monastère depuis sa fondation, sur la base des données stratigraphiques et faute de toute documentation concernant des achats de terrain ou d'acquisitions de la part des moniales, pourtant très actives dans d'autres parties de la ville⁸⁰. Comme les fouilles l'ont montré, après le VI^e siècle, la zone, auparavant concernée par la présence de *domus* et de structures d'habitation, est occupée par des couches épaisses et très homogènes de limon très fin, sans doute marqueurs de son emploi pour la culture/pâturage⁸¹.
- 62 Au cœur de cet ensemble très vaste ainsi délimité s'élevait le monastère, que les fouilles ont dégagé sur une partie assez importante de sa superficie à l'époque lombarde, en fournissant des données utiles également pour le propos de cette contribution. Bien qu'on ne dispose pas d'information sur les structures matérielles qui marquaient les limites de l'ensemble – en dehors naturellement du rempart à l'est – on perçoit très clairement la présence d'une séparation importante au sein de l'emprise monastique : une coupure assez évidente est représentée par le *decumanus maximus*, qui traverse, dans le sens est-ouest, toute la propriété des moniales et qui débouchait à l'est sur la porte Saint-André, ouverte dans le rempart. Les bâtiments monastiques, organisés sous la forme de trois « cloîtres » juxtaposés (ou mieux des cours quadrangulaires entourées par de longs édifices rectangulaires ; fig. 12) se disposent le long de la rue romaine (sur

son côté nord) et constituent eux-mêmes la limite de la clôture des moniales au sens strict.

Fig. 12 – Brescia, monastère Saint-Sauveur/Sainte-Julie. Reconstruction du complexe au VIII^e siècle

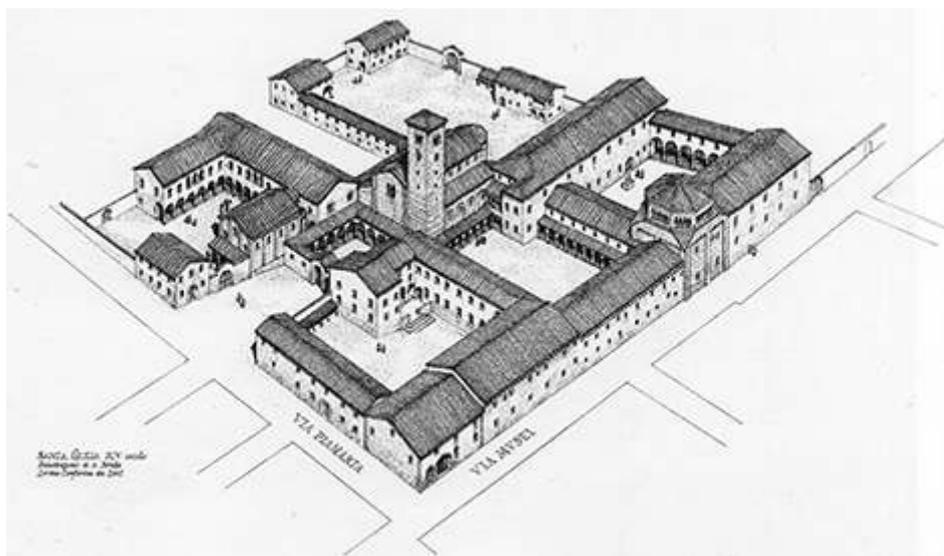


D'après G.P. BROGIOLO, F. MORANDINI (dir.), *Dalla corte regia al monastero di San Salvatore-Santa Giulia di Brescia*, Mantoue, 2014, p. 14

- 63 Le *decumanus*, en revanche, continuait à être utilisé par les gens de la ville, bien qu'ici on ne sache pas s'il y avait quelque dispositif, comme on l'a vu à Capoue, pour le franchir sans sortir du monastère et atteindre ainsi le « *broilum* », qui se trouvait au-delà de la rue. Vers l'ouest, les édifices du monastère ("cloître" ouest) longeaient le *cardo* dont on vient de parler, à l'ouest duquel s'élevaient encore d'autres bâtiments appartenant aux moniales et notamment le *xenodochium*, mentionné en 877, pourvu d'une chapelle (Saint-Rémy), destinée à l'assistance spirituelle des hôtes⁸².
- 64 On se trouve par conséquent face à une situation de limites multiples, qui ne se bornent pas au périmètre extérieur, mais qui organisent l'espace monastique, traversé par des rues évidemment en usage et au service de la ville et néanmoins bien perçu en tant qu'espace unitaire. Cela s'explique par la présence de "degrés de clôture différents", respectivement pour le noyau bâti où se déroule la vie quotidienne des moniales d'un côté et, de l'autre, pour les terrains et les édifices situés plus aux marges qui, tout en faisant partie de l'espace monastique lui-même, sont ouverts à des laïcs aux statuts différents ayant accès au *monasterium*, dans le sens élargi du terme dont on faisait mention ci-dessus (§ 1). De plus, le cas de Brescia renseigne sur la nature multiple des limites, qui peuvent être autant représentées par des murs ou des barrières en matériaux différents aussi bien que par les bâtiments mêmes du monastère, dont les portes sont attentivement contrôlées.
- 65 Malheureusement, pour le haut Moyen Âge, on n'a pas de données sur la situation topographique du secteur environnant la façade de l'église abbatiale – sauf pour une

utilisation funéraire qui pourrait suggérer la présence d'un *atrium* dès cette époque –, ce qui permettrait de connaître de plus près les rapports entre la communauté religieuse et la ville. Pour les siècles centraux du Moyen Âge, en revanche, on dispose d'informations plus précises, qui sont tout de même intéressantes dans le cadre de cette contribution (fig. 13).

Fig. 13 – Brescia, monastère Saint-Sauveur/Sainte-Julie. Reconstruction du complexe au bas Moyen Âge



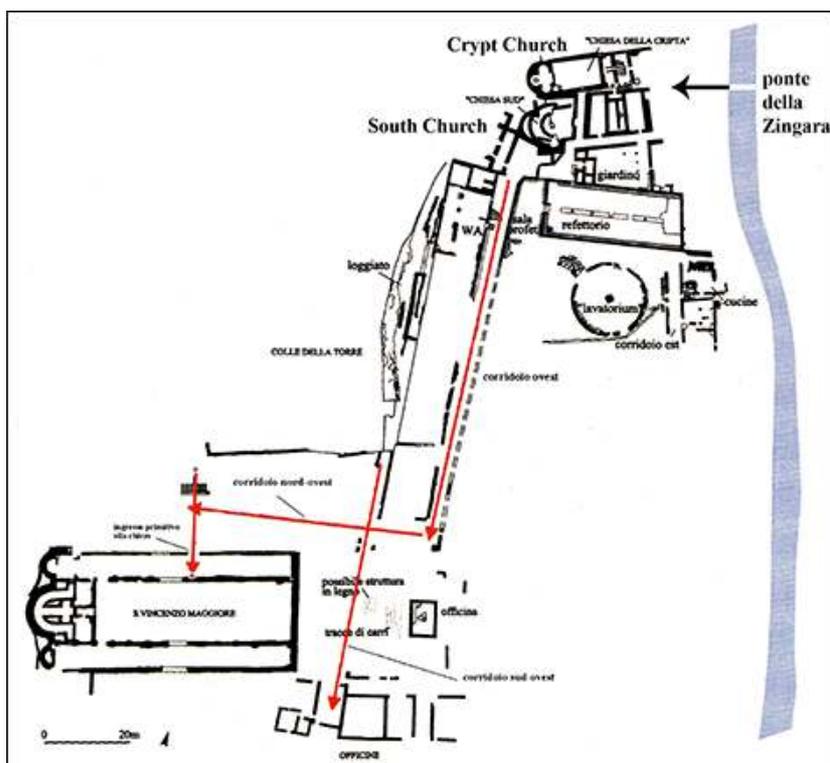
D'après G.P. BROGIOLO, F. MORANDINI (dir.), *Dalla corte regia al monastero di San Salvatore-Santa Giulia di Brescia*, Mantoue, 2014, p. 14

- 66 À l'ouest de la façade de l'église principale était située une grande cour, probablement entourée par des portiques, à usage mixte (notamment des chanoines et des laïcs autorisés), à identifier très vraisemblablement avec l'« atrium » mentionné dans la documentation médiévale. Sur son côté ouest, une grande zone libre, nommée « *platea sancte Julie* », s'ouvrait sur l'ancien *cardo* qui séparait le monastère de son *xenodochium* (la « *strata ad monasterium sancti Petri* ») : un espace public, donc, qui pénétrait dans l'espace monastique⁸³ (fig. 14).

archéologiquement pour le haut Moyen Âge. Ces espaces représentent donc l'entre-deux et la limite, matérielle et idéologique, entre le *claustrum* et le monde extérieur.

- 70 D'ailleurs, bien que la présence des membres du clergé séculier ainsi que des laïcs au sein du monastère soit documentée sous plusieurs formes (témoins des actes rédigés dans les bâtiments des moniales, avocats, notaires, médecin, personnel de service, laboureurs employés dans les vignobles et dans le « *broilum* », etc.), elle est néanmoins strictement réglementée et l'église est ouverte au *populus* des fidèles seulement à l'occasion de la fête liturgique de sainte Julie, dont les reliques pouvaient être vénérées par le peuple, les moniales étant parties pour quelque lieu plus privé de l'abbaye⁸⁸.
- 71 Les visiteurs autorisés, en provenance de la « *platea* », pouvaient à leur tour s'introduire partiellement au sein de l'espace plus protégé de la clôture par le moyen de l'atrium et peut-être des pièces situées dans l'angle nord-est du « cloître occidental ». Ici, les documents semblent témoigner d'un « *porticus intrate de curtivo [scil. cour ouest] in clastro [scil. cloître central]* »⁸⁹, peut-être à associer à la porterie ou à des fonctions de contrôle de l'accès.
- 72 En se tournant vers le milieu rural, la complexité des enjeux spatiaux dans la gestion des limites et de la clôture, au sein même de celle-ci, se confirme. Le cas de Saint-Vincent au Volturno offre plusieurs pistes de réflexion à ce sujet. Deux équipes de fouilleurs, l'une anglaise, dirigée par Richard Hodges, l'autre italienne, conduite par Federico Marazzi, se sont succédées sur le site : la première s'est occupée principalement du pôle situé au nord du complexe et de la zone adjacente à l'abbatiale carolingienne, tandis que la deuxième s'est essentiellement concentrée sur la zone longeant le fleuve et sur le secteur central du monastère ainsi que, au sud, sur l'abbatiale et sur les bâtiments environnants⁹⁰. Des interprétations divergentes ont fait l'objet d'un long débat encore ouvert, dans lequel cette contribution n'a pas l'intention d'entrer, si ce n'est pour quelques considérations concernant de près la question de l'organisation spatiale par rapport aux limites.
- 73 Fondé au début du VIII^e siècle par trois membres de l'aristocratie lombarde de Bénévent, le monastère semble s'organiser tout d'abord dans le secteur le plus septentrional de la partie connue de l'ensemble, à proximité d'un pont dit « della Zingara », permettant de franchir le fleuve (fig. 15) : à cet endroit, juste au sud de deux églises juxtaposées, les moines bâtissent un réfectoire et des cuisines.

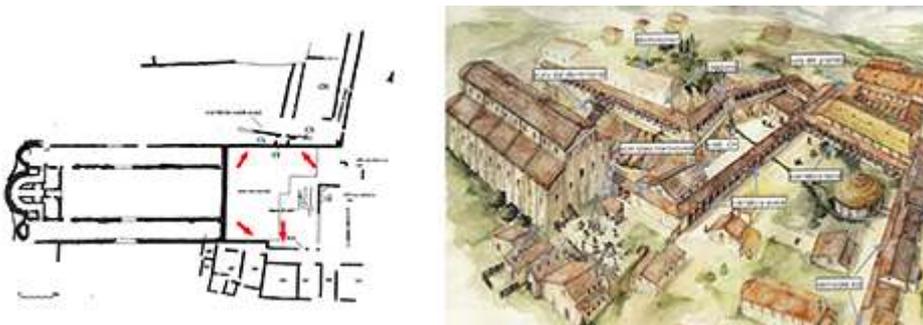
Fig. 15 – Saint-Vincent au Volturmo. Hypothèse (F. Marazzi) de reconstruction de la circulation dans l'espace monastique pendant les phases 4b et 5a (fin VIII^e-début IX^e siècle)



Élaboration E. Destefanis d'après F. MARAZZI, *La "basilica maior" di San Vincenzo al Volturmo (scavi 2000-2007)*, Cerro al Volturmo, 2014, p. 302, pl. XCIX

- 74 Richard Hodges avait reconnu dans la plus méridionale des deux églises la première abbatiale ("South Church"), tandis que plus récemment Federico Marazzi l'a identifiée à l'« *ecclesia Sancte Marie iuxta flumen que Minor vocatur* » qui, d'après le *Chronicon vulturnense*, rédigé par le moine Jean au XII^e siècle, aurait été construite par l'abbé Paul, dans les années quatre-vingt du VIII^e siècle⁹¹. Immédiatement plus au nord, une autre église ("Crypt Church"), dont l'origine tardo-antique semble acceptée par les deux auteurs, pourrait être celle de Saint-Vincent, nommée dans une chronique de l'abbaye datant de la fin du X^e-début XI^e siècle, le « *Frammento Sabatini* »⁹².
- 75 D'après les résultats des dernières fouilles, pendant le troisième quart du VIII^e siècle, le monastère s'élargit vers le sud où, à une centaine de mètres du noyau que l'on vient de décrire, des installations artisanales ("officine") sont implantées, liées au secteur nord par le moyen de deux galeries nord-sud longeant en partie le rocher qui se dresse au nord-ouest. Ces ateliers sont utilisés pour la construction de la nouvelle abbatiale⁹³, bâtie juste à l'ouest et datant de la dernière décennie du VIII^e-première décennie du IX^e siècle.
- 76 D'après l'interprétation du directeur de la fouille, Federico Marazzi, ce quartier est réorganisé dans les décennies successives (fig. 16), avec la création d'une sorte de cour quadrangulaire immédiatement à l'est de la façade de l'abbatiale, qui n'aurait eu aucune porte sur ce côté, car l'accès à l'église aurait été seulement possible par son mur gouttereau nord.

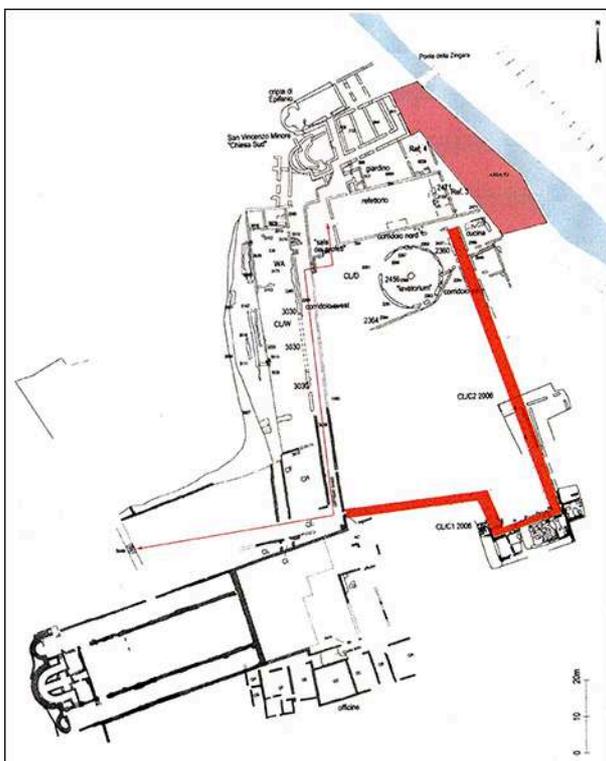
Fig. 16 – Saint-Vincent au Volturno. Gauche : Hypothèse (F. Marazzi) de reconstruction de la zone environnant l'église abbatiale pendant la phase 5b (milieu IX^e siècle). Les flèches indiquent les murs de séparation entre l'espace devant l'abbatiale et la zone environnant. Droite : restitution du monastère pendant la phase 5b



Élaboration E. Destefanis d'après F. MARAZZI, *La "basilica maior" di San Vincenzo al Volturno (scavi 2000-2007)*, Cerro al Volturno, 2014, p. 302, pl. C. (à gauche) ; D'après *ibid.*, p. 303, pl. Cl. (à droite)

- 77 Deux murs est-ouest, sur le prolongement des gouttereaux de l'église, séparent nettement cette zone des secteurs environnants⁹⁴ : au sud se créerait ainsi une séparation entre l'espace en question et les ateliers, tandis qu'au nord cet espace serait bien distinct du secteur réservé aux moines, dont la clôture serait ainsi protégée. Peut-être s'agirait-il déjà sans doute d'une ébauche d'idée d'atrium qui, selon la révision des données stratigraphiques, n'aurait en tout cas pas abouti⁹⁵. La construction de l'atrium, dont plusieurs structures massives subsistent, ne serait en effet à placer, selon Marazzi, qu'à l'époque romane. Pendant tout le IX^e siècle, une installation artisanale occuperait encore la limite est de la grande cour devant l'abbatiale, témoignant ainsi de son usage de service. Cette nouvelle lecture change complètement la perspective de l'équipe de Richard Hodges qui fait quant à elle remonter la construction de l'atrium à l'époque carolingienne, en l'associant au chantier de réalisation de l'abbatiale.
- 78 Plus à l'est, vers le fleuve, le vaste espace compris entre les églises au nord et la nouvelle abbatiale au sud-ouest, est délimité par des portiques (fig. 17) : en démarrant du noyau septentrional (à son tour renouvelé), une galerie longe le Volturno jusqu'au point où elle change son parcours en direction est-ouest et rejoint ainsi les couloirs conduisant à l'accès à l'église, sur son côté nord.

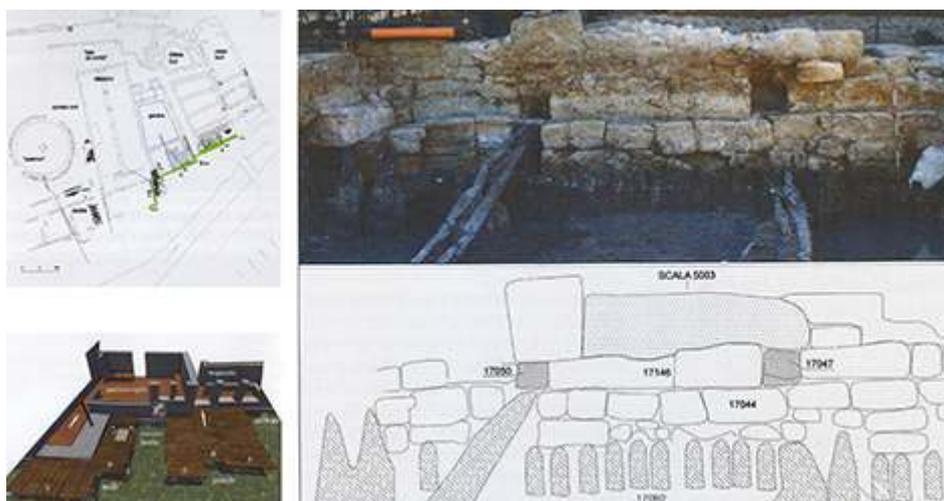
Fig. 17 – Saint-Vincent au Voltorno. Hypothèse (F. Marazzi) de reconstruction de la circulation sous les portiques entourant le « cloître », pendant la phase 5b (milieu IX^e siècle)



D'après F. MARAZZI, La "basilica maior" di San Vincenzo al Voltorno (scavi 2000-2007), Cerro al Voltorno, 2014, p. 304, pl. CII

- 79 Au nord, tout près de l'un des accès au monastère, où les fouilles ont dégagé un ponton en bois, la "South Church", pendant les premières années du IX^e siècle, est également transformée : son chevet est séparé du reste du bâtiment par un couloir au-delà duquel, vers l'est, s'ouvrent trois pièces ayant une fonction de service, dont l'une servant probablement d'étable ; un porche précède vers l'est la façade, tandis que les traces d'un escalier dans le même secteur indiquent la présence d'un étage supérieur. Au sud de l'édifice, un long couloir le sépare d'un jardin richement orné et d'une pièce rectangulaire bordant la rivière, également décorée de fresques. Selon l'interprétation des fouilleurs anglais, toutes ces transformations seraient la conséquence de la création d'un quartier à l'usage des hôtes de marque et notamment des patrons de l'abbaye, liés à la famille ducale de Bénévent, qui auraient pu être accueillis auprès de l'une des entrées du monastère⁹⁶.
- 80 Ce secteur, d'après les fouilles récentes, était protégé par une clôture maçonnée (en blocs de pierre et poteaux en bois, partiellement immergée dans le cours d'eau), que les fouilles ont mise en évidence le long du fleuve ; à celle-ci était associée un ponton en bois qui montre une structure assez complexe (fig. 18)⁹⁷.

Fig. 18 – Saint-Vincent au Volturmo. Gauche : plan et reconstruction de la clôture et du ponton dans le secteur nord de l'abbaye. Droite : image et relevé d'une partie de la clôture



D'après F. MARAZZI, A. LUCIANO (dir.), *Iuxta flumen Volturnum : gli scavi lungo il fronte fluviale di San Vincenzo al Volturmo*, Cerro al Volturmo 2015, p. 41, pl. 3, fig. 6 et p. 54, fig. 1

- 81 Immédiatement au sud, en suivant l'interprétation de Marazzi, s'ouvrait un très vaste secteur réservé aux moines, nettement séparé à son tour de l'espace encore plus au sud, affecté en revanche, comme on l'a vu, aux activités artisanales. L'église, avec son accès unique sur le côté septentrional, n'aurait donc été accessible que depuis l'intérieur du monastère situé au nord, après un long parcours à travers les galeries occidentales, et par conséquent fermé aux fidèles.
- 82 Les nouvelles données apportées par la publication de F. Marazzi de 2014 (et suivantes) ont permis de dresser un tableau riche et pertinent dans la perspective de cette contribution et, même si aucun mur d'enceinte n'a été pour l'instant détecté par la fouille, elles mettent en exergue comment la clôture peut être gérée et perçue dans les différentes parties du monastère. Sur le côté est, le fleuve semble constituer la limite et en même temps la protection du monastère, longé par une longue galerie. Au nord, l'ensemble identifié comme étant le quartier pour les hôtes de marque représente une sorte d'entre-deux, fortement marqué par la présence de deux églises. Hôtellerie ou bien palais abbatial, selon une autre proposition des fouilleurs anglais admise par Alfons Zettler⁹⁸ – qui, en tout cas, implique un rôle de l'ensemble en tant qu'espace semi-public, étant donné les fonctions d'accueil de l'abbé, particulièrement depuis l'époque carolingienne⁹⁹, notamment envers les hôtes de marque – ce secteur, apparemment dépourvu de barrières vers l'extérieur, est un point de jonction entre le monastère et le monde au-delà du fleuve, un ensemble s'élevant en lisière de l'espace monastique et résumant à lui seul les multiples fonctions associées à un espace liminaire.
- 83 Plus au sud, la volonté de créer une séparation, matérialisée par un mur, entre le secteur des moines et un espace à usage mixte tel que la zone devant l'abbatiale est évidente. Il est hors de propos de détailler ici les données, mais je me bornerai à remarquer que quelques pistes peuvent être envisagées, comme alternative partielle à l'interprétation proposée par F. Marazzi, au demeurant claire et argumentée. On se demandera notamment si la volonté de séparation et la fixation d'une limite pour la clôture a pu exclure l'église de toute possibilité d'accès du côté de la façade, que,

comme on l'a dit, l'archéologue italien envisage dépourvue de porte. En fait, la façade carolingienne est conservée seulement au niveau de ses fondations, ce qui rend impossible d'établir si elle était percée ou non par une ou plusieurs portes vers l'est, mais laisse ouverte cette possibilité¹⁰⁰.

84 D'autre part, les données relatives au secteur à l'est de l'église admettent une lecture différente de celle proposée dans le rapport des fouilles. Selon l'auteur, la destination exclusivement artisanale et de service de la grande cour devant la façade serait confirmée par la présence, à l'est de cet espace ouvert, de bâtiments affectés à des activités de production, qui auraient continué à se dérouler pendant tout le IX^e siècle – quand l'abbatiale était donc en fonction – jusqu'à l'attaque arabe de 881. Ces édifices empêcheraient par conséquent de penser à un espace de circulation lié à la fréquentation de l'église dans un but dévotionnel, espace qui, par conséquent, ne pourrait pas être associé à des fonctions propres aux atriums. Enfin, le détour de la grande galerie sud, qui l'empêche d'arriver directement à la façade de l'église, prouverait une fois de plus, toujours selon Marazzi, que celle-ci n'était pas accessible par ce côté¹⁰¹.

85 À ce propos, il faut néanmoins remarquer que la datation des ateliers sur le côté est de la cour, découverts seulement en partie, demeure incertaine ; ils peuvent en effet appartenir aussi bien à la phase du chantier de l'abbatiale – à son implantation ainsi qu'à son fonctionnement – qu'à un chantier certainement long, mais qui aboutit en tout cas, évacuant sans doute la zone devant la façade¹⁰². D'ailleurs, comment expliquer le souci de créer un mur de séparation entre cet espace ouvert central et les ateliers immédiatement au sud, quand des deux côtés de ce mur on aurait continué à exercer les mêmes activités artisanales ? Si l'on s'en tient à ce scénario, on imagine plutôt qu'on aurait préféré avoir un espace ouvert et sans obstacle pour la circulation au sein de ce quartier spécialisé, comme c'était le cas auparavant, durant la période de démarrage du chantier de l'abbatiale¹⁰³. En revanche, on trouve une zone de plus en plus délimitée, avec un accès très soigné dans son angle sud-est, monumentalisé par un grand arc de 3 m de flèche, encadré par des pilastres, un dispositif qui ne semble pas s'accorder avec une cour de service et un espace de travail.

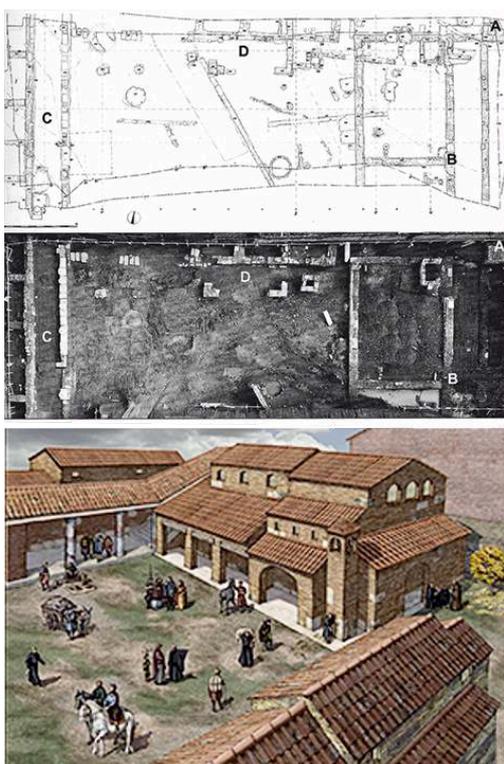
86 Quant au détour de la galerie sud, les raisons peuvent être multiples ; la plus plausible serait la volonté de respecter des constructions préexistantes jugées importantes. En tout cas, on a du mal à imaginer que cette galerie aboutissait à la façade de l'abbatiale (et à son possible accès "public") : le portique était emprunté par l'intérieur de la clôture, espace réservé aux religieux et qui était desservi, comme on l'a vu, par le portail nord de l'église, à l'usage notamment des moines qui pouvaient ainsi arriver directement au choeur.

87 Les sources écrites et notamment le *Chronicon* demeurent ambiguës, mais ne sont pas sans intérêt : l'auteur évoque en particulier la sépulture d'un neveu de Louis le Pieux, inhumé « *ante ipsius basilice limen diligenter locatum est*¹⁰⁴ » par l'abbé Josué. L'emploi de cette source tardive à propos d'une reconstruction beaucoup plus ancienne pose naturellement des problèmes¹⁰⁵, mais on ne peut néanmoins ignorer la question. Le texte ne spécifie pas de quelle église il s'agit ; cependant, plusieurs indices plaident en faveur de l'abbatiale : le fait que peu avant, le lecteur y trouve un long récit sur la nouvelle abbatiale – grand ouvrage de l'abbé Josué – ; l'absence de toute autre mention d'église au sein du monastère après et avant la description de l'abbatiale ; l'utilisation du terme « *basilica* », que le *Chronicon* emploie uniquement pour l'abbatiale. Tous ces

éléments rendent plausible l'idée que le moine Jean n'a plus ressenti le besoin de spécifier au sujet de quelle église il s'exprimait, l'abbatiale Saint-Vincent étant sous-entendue. De même, c'est sans doute à côté de l'abbatiale que dut être enterré l'abbé Josué, à propos duquel le *Chronicon* relate que « *antem eandem ecclesia, in dextera parte, sepultum est in pace*¹⁰⁶ ».

- 88 Cette source plaide donc pour la présence de tombes immédiatement à l'extérieur de la façade de l'église et les attribue à l'époque carolingienne¹⁰⁷ : il reviendra aux fouilles futures de confirmer cette lecture, ce secteur n'ayant pas été, jusqu'à présent, l'objet d'investigations archéologiques. Si l'on acceptait cette lecture, il serait difficile néanmoins d'expliquer la coexistence d'un espace funéraire avec des sépultures privilégiées – comme cela est d'ailleurs attesté dans plusieurs autres monastères – et des activités artisanales (production de verre, briques, métallurgie,...). Au-delà de cette observation, ces activités auraient d'ailleurs perturbé, par le bruit et la confusion qu'elles devaient engendrer (sans parler des odeurs incommodes) le déroulement normal de la vie liturgique à l'intérieur de l'abbatiale adjacente, même si l'on admet qu'elle était dépourvue de porte en façade.
- 89 Les arguments sont donc nombreux et variés, se renforçant les uns et les autres, pour supposer que l'espace situé à l'est de l'église lui était strictement lié, par le moyen sans doute d'un atrium, que d'ailleurs même F. Marazzi n'exclut pas, tout en pensant qu'il faisait partie d'un projet non abouti, auquel appartiendraient les murs qui le délimitent au nord et au sud, prolongeant les gouttereaux de l'église Saint-Vincent. Même sans penser à un atrium monumental, comme on le verra à l'époque ottonienne (tout en suivant l'interprétation de Marazzi), il pouvait néanmoins s'agir d'un espace de respect devant l'église, délimité par des murs continus. L'église pouvait alors bien être accessible aux laïcs de ce côté, sans que cela implique l'idée d'un bâtiment ouvert à tous et surtout n'importe quand, comme le cas évoqué de Brescia le démontre. On ne dispose pas de données sur le secteur situé dans l'axe de l'église, vers le fleuve : la poursuite des fouilles pourra sans aucun doute nous renseigner sur l'usage de ce vaste espace, qui aurait pu – c'est une hypothèse – être lié à un autre accès au monastère au sud, plus "public"¹⁰⁸.
- 90 D'ailleurs, la présence de galeries, avec une fonction de clôture vers l'extérieur ou même constituant une sorte de limite intérieure entre l'espace réservé aux moines et l'espace du monastère ouvert aux laïcs (comme cela pourrait être le cas de la galerie sud à Saint-Vincent), n'est pas anodine : *Centula* et d'autres sites évoqués par F. Marazzi¹⁰⁹ viennent naturellement à l'esprit, mais on pourrait également penser à d'autres contextes italiens. Les fouilles récemment menées sur le site du monastère Saint-Paul-hors-les-murs à Rome, refondé par le pape Grégoire II (715-731) au sud de la grande basilique-sanctuaire paulinienne de la fin du IV^e siècle, ont mis en évidence un grand bâtiment rectangulaire nord-sud, qu'on peut faire remonter à la première moitié du VIII^e siècle sur la base de sa technique de construction et qui est vraisemblablement à associer au complexe monastique (fig. 19)¹¹⁰.

Fig. 19 – Rome, monastère Saint-Paul-hors-les-Murs. Plan, vue orthogonale de la fouille et reconstruction (en bas). A : angle d'un possible bâtiment tardo-antique destiné à l'assistance aux pauvres ; B : pièces de service associées au monastère du VIII^e siècle ; C : portique sur colonnes, nord-sud (quatrième décennie du VIII^e siècle ? et fin du même siècle) ; D : pièces rattachées à la basilique (dernières décennies du VIII^e siècle)



D'après L. SPERA, D. ESPOSITO, E. GIORGI, « Costruire a Roma nel medioevo : evidenze di cantiere a San Paolo fuori le mura », *Archeologia dell'architettura*, XVI, 2011, p. 21, fig. 2 ; http://www.glisicritti.it/blogentry2046_Fiocchi

- 91 À l'ouest, vers le Tibre, une cour ouverte, affectée à des activités de chantier et de service, est délimitée au nord par des pièces ouvrant sur un portique est-ouest et à l'ouest par un autre portique nord-sud, strictement associé au monastère, possible prolongement haut-médiéval du long *porticus* tardo-antique reliant la porte, dans l'enceinte d'Aurélien, au sanctuaire de saint Paul, le long de la *via ostiensis*. Cette galerie constitue la limite ouest du monastère, qui se développait en revanche vers l'ancienne route romaine, sans doute à l'emplacement de l'abbaye plus tardive. Ces structures relèvent de plusieurs phases de construction, que l'on situe à la fin du VIII^e siècle.
- 92 Les sources écrites témoignent peut-être d'une solution semblable à Farfa, où la *Destructio monasterii* (rédigée au début du XI^e siècle par l'abbé Hugues – 997-1038 – et relatant l'état du monastère avant l'attaque sarrasine de 898) mentionne la présence d'un système de portiques desservant l'abbaye sur son pourtour : « *arcus deambulatorii per totum circuitum habebantur intus et foris, quia ut intra erant claustra ad utilitatem monachorum, ita erant extra ad laicorum*¹¹¹ ». Il s'agit d'une infrastructure de circulation, desservant deux "communautés" aux statuts différents, qui doivent rester bien séparées, mais qui sont néanmoins complémentaires et intégrées dans le *monasterium*. À la limite extérieure de celui-ci – et seulement ici, le long de son pourtour –, dans le sens élargi du terme commenté en ouverture de cette contribution, « *foris vero claustrum totius monasterii* », l'auteur décrit la structure matérielle de l'enceinte, véritable

fortification protégeant l'espace monastique : « *ex omni parte erat fortiter munitum et turritum ad instar fortis civitatis* ». Jusqu'à quel point cette image reflète-t-elle la réalité ? S'agit-il plutôt d'un cliché identifiant le monastère à une forteresse, mais surtout à une ville puissante, relevant donc du domaine idéologique des « *munita claustra* » évoqués ci-dessus¹¹² ?

Conclusions : des limites multiples pour des espaces différents

- 93 La question des limites représente un enjeu majeur dans la définition de l'espace monastique, qui est vécu et perçu en tant que tel, justement et tout d'abord parce qu'il est distingué et séparé du monde extérieur. Les sources mentionnent fréquemment les limites, mais ces références ne sont pas univoques, en faisant en réalité allusion à plusieurs types de délimitation de l'espace et surtout à des espaces différents qui ont besoin d'être délimités : l'image qui en découle est celle d'un emboîtement progressif des secteurs portant un statut différent de sacralité. Ils participent tous néanmoins à la création du *monasterium*, une notion qui est en même temps matérielle et idéologique, comme le sont les limites qui constituent son pourtour.
- 94 Le premier niveau est associé à l'emprise des moines autour du noyau où ils vivent, le territoire entourant le monastère même pour quelques kilomètres, sous le strict contrôle de la communauté qui le possède. L'idée de la circularité (*circuitus*/périmètre construit par le moyen d'une distance « *per omni parte* » depuis un centre) est fréquemment exploitée par les sources écrites pour décrire cette première définition de l'espace, un espace qui est soustrait en quelque sorte à son environnement. Il l'est naturellement du point de vue juridique, par l'affirmation des droits de propriété du monastère – et, comme on l'a vu, la mémoire des pratiques de délimitation romaines et tardo-antiques n'était pas perdue – aussi bien que du point de vue symbolique et religieux, par le biais de la construction de chapelles en lisière de ce territoire, qui concourent à la création d'un premier "cercle" de sacralisation autour du monastère. Des fonctions d'accueil et de filtre des visiteurs désirant se rapprocher de l'abbatiale sont associées à ces édifices culturels.
- 95 Les exemples peuvent être multipliés : à Nonantola, le monastère fondé par saint Anselme au milieu du VIII^e siècle, d'après la *Vita* du fondateur (XI^e siècle), disposait d'un *oraculum* dédié à saint Ambroise, institué par le saint « *prope monasterium* » et à quatre mille de celui-ci, sans doute sur la limite du domaine monastique, au point où la *via Aemilia* franchissait le fleuve Panaro et où elle rencontrait la route reliant Nonantola aux Appenins et à la Toscane¹¹³.
- 96 Plus au sud, c'est encore le *Chronicon* de Saint-Vincent au Volturno qui, relatant la bataille tragique engagée par les moines contre les soldats arabes se rapprochant de l'abbaye pour l'attaquer et la piller, en 881, explique que les premiers se rendirent auprès du « *pons marmoreus* », où ils rencontrèrent les ennemis. Le choix du lieu n'est pas dû au hasard : ici sans doute passait la limite du domaine monastique, comme le suggère également un document plus tardif (1115), acte par lequel le pape Pascal II consacre l'église du nouveau monastère, désormais transféré au-delà du Volturne. Le pontife confirme les limites du territoire sous le contrôle des moines, dont l'une est justement fixée au « *pons marmoreus* »¹¹⁴ qui, avec sa chapelle Saint-Pierre fondée,

toujours selon le *Chronicon*, par l'abbé Toto (842-844)¹¹⁵, jouait un rôle de marqueur dans le paysage monastique dès le haut Moyen Âge.

- 97 Ces limites sur un territoire élargi sont naturellement plus aisément perceptibles en milieu rural. Au sein de ce domaine plus ou moins vaste, le deuxième "cercle" de délimitation et de protection (« le grand enclos » dont parle Isabelle Cochelin dans ce même volume) est celui qui entoure le noyau bâti où les moines et le personnel qu'ils emploient mènent leur vie quotidienne. La réalité matérielle des enceintes desservant cet espace nous échappe presque complètement, faute de données archéologiques, mais aussi à cause de mentions souvent vagues et ambiguës (à nos yeux) des sources, sans compter la possibilité que les murs gouttereaux des bâtiments monastiques puissent remplir la fonction de limite, comme le montre le cas de Brescia.
- 98 Dans d'autres cas, le monastère remploie des limites existantes, avec des cas de figure multiples, s'agissant, entre autres, des remparts de la ville – dont il arrive parfois à s'emparer (Pavie, Plaisance, Capoue), en exerçant des droits légitimes de propriétaire –, des murs de fortification d'un *castrum* (monastère Saint-Sauveur de Sirmione, VIII^e siècle¹¹⁶), de l'enceinte d'une *villa* au sein de laquelle il s'est installé (monastère Sainte-Marie de Cairate, VII^e siècle ?¹¹⁷), de la clôture d'un complexe sacré païen au cœur de la ville de Rome (*monasterium boetianum*).
- 99 Cet enclos, tout en assurant la protection de la vie monastique de l'extérieur, n'est certainement pas entendu comme infranchissable : des parcelles de terrain appartenant au monastère sont situées immédiatement au-delà de l'enceinte – impliquant parfois la création de portes pour permettre une communication aisée entre les deux parties – mais des ensembles bâtis ou des édifices culturels se dressent également dans la même position. Ceux-ci n'en sont pourtant pas moins perçus comme faisant partie du monastère, pour lequel ils remplissent des fonctions spécialisées que l'espace au sein de la clôture ne peut pas soutenir. C'est le cas, par exemple, de Farfa, où la *Destructio* relate encore la présence d'une église « *extra muros ipsius monasterii edificata in honore sancte Marie* » à l'usage des femmes qui, n'ayant pas d'accès au *claustrum*, devaient s'arrêter là, pour prier et se rapprocher le plus possible du monastère¹¹⁸.
- 100 À Capoue, le *Chronicon vulturnense* relate que, juste devant la porte du nouveau monastère Saint-Vincent, bâti hors des murs de la ville, l'abbé Rambald (première moitié du X^e siècle) s'était personnellement engagé à faire construire une église dédiée à la Vierge¹¹⁹. On ne connaît pas dans ce cas la fonction de cet édifice, sans doute accessible aux laïcs, comme l'était l'église Saint-Michel de Nonantola (IX^e siècle) et l'église Sainte-Marie de Borgo San Dalmazzo au Piémont, mentionnée au X^e siècle. Elles se dressaient tout près de l'enceinte du monastère, mais à l'extérieur ; à ces bâtiments était rattaché le statut bien défini d'églises baptismales (*plebes*), au service de la population locale (le bourg monastique) et directement dépendantes du monastère¹²⁰.
- 101 La réalité matérielle de l'enceinte est souvent difficile à préciser : comme on l'a vu, des fossés peuvent remplir cette fonction, mais le cadre est très différencié et la situation, face aux données archéologiques, apparaît assez nuancée, comme c'est le cas encore une fois à Brescia – dont les limites du *claustrum* sont représentées par les gouttereaux des édifices monastiques, qui respectent néanmoins la voirie romaine et qui, en même temps, n'empêchent pas les moniales d'avoir le « *broilum* » et surtout leur propre *xenodochium* juste au-delà de la voie publique.

- 102 En rentrant à l'intérieur de la clôture, les limites continuent à jouer un rôle majeur : comme Alfons Zettler l'a bien indiqué, le plan de Saint-Gall reproduit plusieurs lignes de séparation entre les différents espaces du monastère, qui réglementent la circulation, en permettant ou non l'accès, selon que ces différents secteurs sont à l'usage exclusif des moines, du personnel laïque travaillant pour ceux-ci ou des hôtes¹²¹. Les légendes du plan offrent également une suggestion à propos de ces lignes de séparation, qui pouvaient bien être des « *saepibus in gyrum ductis*¹²² ». À Farfa, mais peut-être aussi à Saint-Vincent au Volturno, comme on l'a proposé, les portiques pourraient avoir rempli cette fonction de distinction entre l'espace réservé à la communauté et celui ouvert à la *familia* monastique et à des laïcs sélectionnés.
- 103 Enfin, pour revenir au sujet de la table ronde, est-ce que, d'après l'état des lieux dont on dispose, l'enceinte monastique a pu jamais devenir une fortification et, si tel est le cas, à partir de quand ? Du point de vue de la représentation symbolique, la clôture est sans aucun doute perçue comme un ouvrage de défense et l'abondance des termes du domaine lexical militaire en témoigne. Si l'on se penche sur la situation concrète, en revanche, des considérations différentes s'imposent. Le cas de monastères utilisant des remparts – romains ou tardo-antiques – est particulier dans cette perspective, car non seulement il ne s'agit pas d'une fortification bâtie expressément pour la protection de la communauté religieuse (qui d'ailleurs utilise l'enceinte seulement sur un ou deux côtés de son pourtour), mais, de plus, ces murailles qui sont anciennes lorsque les monastères les réemploient, dans plusieurs cas, vont perdre progressivement leur fonction primaire : les villes commencent à s'agrandir, de nouveaux quartiers extra-urbains se développent, jusqu'au moment où, au Moyen Âge central, de nouvelles enceintes plus grandes sont bâties.
- 104 Du point de vue chronologique, on commence à entrevoir le processus de fortification des monastères, avec la construction de murailles propres et bâties *ex novo*, vers la fin du IX^e siècle, mais il s'agit toujours de complexes religieux strictement liés à l'autorité du souverain (le seul qui a encore formellement le droit d'ériger une fortification), comme c'est le cas de Saint-Ambroise à Milan¹²³. En l'état actuel de la recherche, c'est essentiellement depuis le X^e siècle que des fortifications commencent à apparaître autour des complexes monastiques, dans le cadre évident de l'affirmation du pouvoir seigneurial, processus au sein duquel les communautés religieuses jouent souvent un rôle primaire.
- 105 À Nonantola, deux mentions de la seconde moitié du X^e siècle (955 et 992) relatent la présence d'un *castrum*, donc avant la nouvelle fortification de Gotescalcus citée en 1058 et évoquée ci-dessus. Ce premier établissement fortifié, selon des études récentes, pourrait être localisé au nord-ouest des bâtiments claustraux, dans un secteur où quelques évidences matérielles indiquent la présence d'une petite agglomération (laïque ?). Il aurait été ensuite intégré dans la nouvelle fortification dont la réalisation semble démarrer vers la moitié du XI^e siècle¹²⁴. Il s'agit évidemment d'une lecture hypothétique, faute de données archéologiques plus précises, d'après laquelle le premier établissement que les sources reconnaissent comme un ensemble fortifié ne serait pas le centre abbatial, mais un habitat civil juste à côté de celui-ci (fig. 3). On ne peut pas pourtant exclure une autre possibilité, à savoir la présence d'une première fortification entourant déjà l'abbatiale et le noyau conventuel, qu'il semble en réalité difficile d'imaginer dépourvu de quelque dispositif de protection/délimitation (par exemple une palissade ou une enceinte en terre et en bois, comme on le voit

fréquemment à partir de cette époque), face à l'existence d'un agglomérat laïque qui, au contraire, en aurait bénéficié.

- 106 En 1058, en tout cas, le *castrum* s'avère désormais entouré par des *burgi* : un document rédigé en cette année fait mention du bourg nord-ouest, qualifié comme « *burgus a sero castris Nonantule* »¹²⁵, ce qui semble suggérer la présence d'autres agglomérations, tels que le « *burgus de mane* », qui apparaît en effet dans les sources écrites, bien que un peu plus tardivement¹²⁶.
- 107 La situation n'est peut-être pas très différente à Bobbio, où la mention d'un *castrum* apparaît en 1010¹²⁷ : bien que son emprise demeure difficile à préciser, il s'agit vraisemblablement du centre monastique et de l'habitat se développant autour de celui-ci, comme on peut également l'imaginer pour d'autres cas italiens¹²⁸.
- 108 À Sesto al Reghena, comme on l'a vu, la fortification entourant l'abbaye est attestée avec certitude au début de l'époque moderne seulement (fig. 4-5) ; pour la période précédente la documentation est ambiguë, mais si l'on en croit certains témoignages du XVI^e siècle, au Moyen Âge le noyau habité par les moines était entouré seulement par de murs « *simplices et debiles* » et « *in dicta abbatia antiquitus ullum unquam fuit castrum vel fortificium preter mediam turrin nuper factam que est ad portam introitus abbatis* »¹²⁹. En 1432 est attestée une « *curtina* », terme qui semble se répandre dans la région au bas Moyen Âge pour indiquer toutes sortes de fortifications rurales associées à un édifice ecclésiastique. Une deuxième « *curtina* », distincte de celle qui entoure le monastère, est toutefois déjà documentée en 1345 : la « *curtina Sancti Galli prope monasterium Sextense* » est associée à une autre église, celle de Saint-Gall, s'élevant tout près, mais à l'extérieur de l'enclos monastique proprement dit. Ce bâtiment a complètement disparu, mais la toponymie enregistrée dans le cadastre napoléonien permet sans doute de la localiser à l'intérieur d'une zone située immédiatement au sud du monastère¹³⁰, qui figure également entourée par une seconde dérivation de la rivière (fig. 4). Ici semble se dresser le noyau de l'habitat monastique (le « *burgus* »), où les documents du bas Moyen Âge relatent la présence des laïcs. Ce canal extérieur pourrait alors en quelque sorte garder la trace de cette deuxième « *curtina* », dont il reste pourtant difficile de préciser s'il s'agit d'une enceinte spécifiquement liée à l'église Saint-Gall ou de la clôture (fortifiée ?) du « *burgus* » accolé au monastère.
- 109 En général, le passage de la clôture à la fortification n'est pas aussi linéaire qu'il peut sembler : même dans les cas, comme ceux que l'on vient de citer, où l'initiative de la construction de la fortification est strictement due aux abbés, chaque contexte a ses particularités. Nonantola parvient à créer un vaste domaine seigneurial et sa fortification est plusieurs fois renouvelée, tandis qu'à Bobbio, le *castrum* n'est plus mentionné après 1076, dans un cadre dynamique où le bourg monastique est promu au rang de « *civitas* » par Henri II en 1014. L'empereur y institue un évêché qui, tout en découlant du monastère, supprime peu à peu celui-ci dans son rôle d'acteur protagoniste à Bobbio ainsi que dans le territoire environnant.
- 110 Le cas de Rome, enfin, demeure tout à fait particulier, car dans la situation de Saint-Paul-hors-le-murs que nous avons évoquée, le monastère a certainement pris une grande importance à la fin du IX^e siècle, quand le pape Jean VIII (872-882) entoure d'un système de fortifications une vaste surface appelée par les sources « *Johannipolis* » ou « *castellum/castrum/oppidum/burgus Santi Pauli* », mentions attestées pour ces dernières entre le XII^e et le XIV^e siècle¹³¹. À l'intérieur, la communauté monastique vit accolée au centre d'intérêt principal du pape, le sanctuaire, attirant de nombreux pèlerins qui

viennent *ad limina* visiter la tombe de l'apôtre. Un bourg assez dense s'est désormais formé autour de la basilique et de l'abbaye, à laquelle est confiée la gestion du sanctuaire. Et c'est justement cet espace, avec ses différentes composantes, et pas spécifiquement le monastère, qu'inclut la fortification. Sur les portes du circuit fortifié, des inscriptions rappellent l'œuvre du pontife, qui se présente comme le véritable fondateur d'une nouvelle ville, l'« *urbs veneranda* » qui perpétue en son nom la mémoire de Jean VIII, désormais défenseur unique de la ville entière de Rome¹³².

- 111 Des cas de figure proposés, il ressort que souvent sur le terrain, ce qui est perçu comme une protection avec la création d'un *castrum* monastique n'est plus seulement l'espace réservé aux moines ou aux activités de service se déroulant en tout cas au sein de la clôture : la fortification, dans plusieurs cas, ne semble pas coïncider avec l'enceinte monastique, ni du point de vue topographique, ni au niveau de l'idéologie spatiale associée au monastère. Une nouvelle réalité s'est entre-temps imposée, comme on l'a vu avec les exemples cités : la naissance d'un bourg (ou de plusieurs *burgi*) autour du noyau monastique, habité sans aucun doute par les travailleurs au service des moines, mais aussi fréquenté par d'autres sujets au statut laïque, tels que les marchands ou tout simplement les clients provenant d'autres centres du territoire et convergeant vers le marché, comme c'est le cas à Bobbio (où le « *mercatum sancti Columbani* » est mentionné en 1142¹³³, tout en étant sans aucun doute plus ancien). C'est cet établissement dans son complexe et pas seulement le noyau monastique au sens strict, qui doit être protégé, en répondant ainsi à un objectif qui, comme on le sait bien, ne se borne pas seulement à la défense, mais vise en premier lieu à remarquer le statut du monastère, siège désormais d'une seigneurie banale dans le plein exercice de ses fonctions.

NOTES

1. J.-M. PESEZ, « Sources écrites et villages désertés », in *Villages désertés et histoire économique, XI^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1965, p. 83-102, ici p. 83.
2. E. MAGNOU-NORTIER, *L'espace monastique vu par Adalhard, abbé de Corbie, d'après ses Statuts*, in P. RACINET (dir.), *Pratique et sacré dans les espaces monastiques au Moyen Âge et à l'époque moderne, Actes du Colloque, Liessies-Maubeuge, 1997*, Amiens, 1998, p. 51-71, cit. p. 59. Cf. également H. NOIZET, *La fabrique de la ville : espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, 2007, p. 37-39.
3. *Codice Diplomatico del monastero di San Colombano di Bobbio* (dorénavant : CDSCB) II, éd. C. CIPOLLA, Rome, doc. CCCXI, p. 345 (*Fonti per la Storia d'Italia*, 53).
4. CDSCB, I, doc. CVII, p. 376.
5. M. LAUWERS, *La naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005 ; *Idem*, « Circuitus et figura : exégèse, images et structuration des complexes monastiques dans l'Occident médiéval (IX^e-XII^e siècle) », in *Ibid.* (dir.), *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2014, p. 43-109 (*Coll. d'Études médiévales de Nice*, 15).
6. F. MAZEL, « Lieu sacré, aire de paix et seigneurie autour de l'abbaye de Saint-Gilles (fin IX^e-début XIII^e siècle) », in *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, p. 229-276 (*Cahiers de Fanjeaux*, 46 (2011) ; ici en part. p. 239, avec références.

7. CDSCB, I, doc. III, p. 89 et *Chartae Latinae Antiquiores*, part LVII, *Italy*, XXVIII, éd. G. G. FISSORE, A. OLIVIERI, Dietikon-Zurigue, 2001 (dorénavant : *Chla*), doc. 10a, p. 60-61.
8. E. DESTEFANIS, « Pellegrinaggio, spazio e sacralità a Bobbio nell'altomedioevo (VII-prima metà IX secolo), tra fonti scritte e fonti archeologiche », in EAD. (dir.), *L'eredità di San Colombano. Memoria e culto attraverso il medioevo*, *Atti del Convegno, Bobbio, 21-22 novembre 2015*, Rennes, 2016, p. 239-268. Je renvoie à cet article pour les considérations qui suivent.
9. Carlo Cipolla, en éditant le corpus documentaire de Bobbio, s'est penché sur les documents les plus anciens et sur le problème de leur authenticité, au centre d'un long débat depuis Ludovico Antonio Muratori au XVIII^e siècle, qui se montra très sceptique à ce propos. Les études de Cipolla en revanche, contiennent une réévaluation de ces documents, censés être fiables pour l'essentiel (C. CIPOLLA, in CDSCB, I, Rome (*Fonti per la Storia d'Italia*, 52), doc. III, p. 86-88), position que la critique postérieure a globalement accepté. À propos des deux premiers documents de l'abbaye, datés de 613 et 622-624 environ, où l'on trouve la délimitation circulaire du territoire monastique dont on est en train de parler, il faut également remarquer que les deux actes ont été transmis ensemble, recopiés sur un seul parchemin par la même main. Dans la nouvelle édition de ces documents dans le *Chartae Latinae Antiquiores* (part LVII, *Italy*, vol. XXVIII, G. G. FISSORE, A. OLIVIERI (dir.), Dietikon-Zurigue, 2001, doc. 10a et b, p. 60), la copie est datée vers la moitié du IX^e siècle (probablement avant 860), donc d'une période qui précède de quelques décennies la grande activité de copie et de forgerie mise en place par les moines, entre la fin du IX^e siècle et la première moitié du X^e siècle, pour se défendre des attaques visant le patrimoine abbatial, venant des puissants laïcs et ecclésiastiques de la région. Il s'agit d'ailleurs d'une copie tout à fait simple, sans aucune prétention de solennité dans l'écriture, ce qui semble suggérer uniquement le souci de conservation et de transmission des documents anciens et pas encore d'une réélaboration idéologique du passé, comme on le voit depuis la fin du même siècle (A. PIAZZA, *Monastero e vescovado di Bobbio (dalla fine del X agli inizi del XIII secolo)*, Spolète, 1997, en part. p. 15-17 (*Testi, studi, strumenti*, 13).
10. T. LESO, "Iona hebraice, peristera graece, Columba latinae": per un riesame critico delle fonti sull'esperienza colombaniana tra VI e VII secolo (*Francia e Italia*), Tesi di laurea magistrale in Storia Medievale, Università degli Studi di Padova, rel. Prof. M. C. La Rocca, a.a. 2009-2010, p. 246 (tesi.cab.unipd.it/22915/1/tommaso_leso.pdf).
11. Parmi les ouvrages récents sur les *agrimensores*, cf. S. DEL LUNGO, *La pratica agrimensoria nella tarda antichità e nell'alto medioevo*, Spolète, 2004.
12. G. CHOUQUER, *Cadastres et fiscalité dans l'Antiquité tardive*, Tours, 2014, coll. « Perspectives historiques », p. 150-153, 161-164, avec références.
13. *Ibid.*, p. 163-164.
14. *Ibid.*, p. 264. J. DURLIAT, « *Fundus* en Italie pendant le premier millénaire », in E. MAGNOU-NORTIER (dir.), *Aux sources de la gestion publique*, Lille, 1993, p. 11-33 ; ici p. 22-24.
15. Références et discussion dans : A. DUCLOUX, "Ad ecclesiam confugere": naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e-milieu du V^e s.), Paris, 1994, p. 207-215.
16. Plusieurs exemples dans Grégoire le Grand, cf. : A. M. ORSELLI, « Profili episcopali », in *Umbria cristiana : dalla diffusione del culto al culto dei santi (secc. IV-X)*, *Atti del XV Congresso internazionale di studi sull'alto medioevo*, Spolète, 23-28 octobre 2000, I, Spolète, 2001, p. 157-175, ici p. 168-170.
17. IONAE *Vitae Columbani abbatis discipulorumque eius libri duo*, I, 27, éd. B. KRUSCH, MGH, SRM IV, Hanovre et Leipzig, 1902, p. 104. Citation de la traduction de B. JUDIC, « La notion d'Europe chez saint Colomban : de la romanité à la chrétienté », in O. WATTEL DE CROIZANT (dir.), *D'Europe à Europe*, vol. III : *La dimension politique et religieuse du mythe de l'Europe de l'Antiquité à nos jours*, Tours, 2002, p. 139-153 (*Caesarodunum hors-série*) (<https://hal-univ-tours.archives-ouvertes.fr/hal-00968977/document>), p. 19.

18. P. GAUTIER-DALCHÉ, « De la glose à la contemplation : place et fonction de la carte dans les manuscrits du haut Moyen Âge », in *Testo e immagine nell'alto medioevo, Atti della XLI Settimana di studio del CISAM*, Spolète, 15-21 avril 1993, II, Spolète, 1994, p. 67-698 ; repris dans *Géographie et culture, la représentation de l'espace du VI^e au XII^e siècle*, Farnham, 1997, p. 697-698. Le voyage même de Colomban décrit par Jonas, avec son tracé plusieurs fois emprunté à l'idée de circularité, avec toute la force symbolique de cette *figura*, aurait découlé de ce principe. « Que faut-il penser de la relation entre la présence d'une carte de l'œcoumène et la réalisation d'un grand voyage circulaire ? La culture géographique qu'implique cet instrument est aussi une culture cosmographique, une recherche de l'ordre du monde ou de l'univers » : B. JUDIC, « La notion d'Europe », *op. cit.*, p. 19-23 (cit. à la p. 20).
19. C'est l'opinion en revanche de F. G. NUVOLONE, « Colomban se place à Bobbio à côté de Pierre, au centre du territoire et de ses fêtes », in F. SCHNORR *et alii* (dir.), *Gallus uns seine Zeit : Leben, Wirken, Nachleben*, St. Gallen, 2015, p. 161-181 ; ici p. 162-165 (cit. à la p. 162).
20. *Ibid.*, p. 162.
21. CDSCB, I, doc. VII, p. 96 et *ChLa*, doc. 10b, p. 60-61.
22. L. LAGAZZI, *Segni sulla terra. Determinazione dei confini e percezione dello spazio nell'Alto Medioevo*, Bologne, 1991, p. 23 (*Biblioteca di Storia Agraria Medievale*, 8).
23. *IONAE Vitae Columbani*, 5, p. 117.
24. CAESARII ARELATENSIS *Sermones*. 234, 30, in CÉSaire D'ARLES, *Œuvres monastiques*, II, éd. J. COURREAU, A. DE VOGÜÉ, Paris, 1994, p. 82 (*Sources chrétiennes*, 398).
25. P. BONNERUE, « Éléments de topographie historique dans les règles monastiques occidentales », in *Studia monastica*, 37 (1995), p. 57-77 ; S. UGGÉ, « Lieux, espaces et topographie des monastères de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge : réflexions à propos des règles monastiques », in M. LAUWERS (dir.), *Monastères et espace social : genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, 2014, p. 15-42 ; ici p. 20-21.
26. H. DEY, « Building worlds apart : walls and the construction of communal monasticism from Augustine through Benedict », in *Antiquité tardive*, 12 (2004), p. 357-371.
27. G. CANTINO WATAGHIN, « L'abbazia di Novalesa nell'alto medioevo : qualche precisazione, a proposito di un articolo recente », in *Antiquité tardive*, 13 (2005), p. 413-416. Sur le rapport complexe monachisme-ville et le rôle joué par les monastères en tant que centre d'un nouvel urbanisme chrétien, capable en même temps « d'assurer la continuité de l'idéologie chrétienne de la ville », cf. A. M. ORSELLI, « L'idée chrétienne de la ville : quelques suggestions pour l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge », in G. P. BROGIOLO, B. WARD-PERKINS (dir.), *The Idea and Ideal of the Town between Late Antiquity and the Early Middle Ages*, Brill-Boston-Köln, 1999, p. 181-193, ici p. 191-193, avec bibliographie précédente (*The Transformation of the Roman World*, 4). Sur ce même sujet, notamment pour l'Occident : F. MARAZZI, *Le città dei monaci : storia degli spazi che si avvicinano a Dio*, Milan, 2015.
28. *Expositio regulae ab Hildemaro tradita*, Ratisbonae, 1880, éd. R. MITTERMÜLLER, 4, p. 182-184 ; cf. aussi : <http://hildemar.org>, avec traduction anglaise.
29. M. LAUWERS, « *Circuitus et figura* », *op. cit.*, p. 69-70.
30. DU CANGE *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm. Niort, 1883-1887, t. II, col. 588a, ad vocem (<http://ducange.enc.sorbonne.fr/CORTIS2>).
31. Sur cet emploi des « porticus », voir ci-dessous.
32. *Cronaca di Novalesa*, éd. G. C. ALESSIO, Torino, 1982, II, 2, p. 62.
33. G. CANTINO WATAGHIN, « L'établissement et l'histoire de l'abbaye de Novalaise », in M. LAUWERS (dir.), *Monastères et espace social, op. cit.*, p. 255-288 ; ici p. 264-267.
34. *Cronaca di Novalesa*, II, 2, p. 58-60.
35. E. DESTEFANIS, « Le monastère face aux laïques au haut Moyen Âge : lieux de culte secondaires et accueil aux limites de l'espace monastique dans le contexte italien », in *Bulletin du Centre*

d'Études médiévales d'Auxerre | BUCEMA, Hors-série n° 8, 2015. URL : <http://cem.revues.org/13599>.

36. *Cronaca di Novalesa*, II, 1, p. 52.

37. *Ibid.*, p. 53, note 3 (commentaire de l'éditeur).

38. E. DESTEFANIS, « *Ad portam monasterii* : accessi e spazi liminari nei monasteri dell'Occidente altomedievale (secoli VI-IX) », in EAD., C. LAMBERT (dir.), *Per diversa temporum spatia : scritti in onore di Gisella Cantino Wataghin*, Vercelli, 2011, p. 51-84. Le rôle central de la porte, d'ailleurs, est bien évident dans l'idéologie urbaine même, à laquelle la "ville monastique" fait à son tour référence (voir ci-dessus, note 27) : en passant, on rappelle que, à l'époque romaine déjà, des villes dépourvues de tout rempart sont connues, mais elles ne renoncent pas pour autant à une ou plusieurs portes monumentales. Sur ce thème, pour le contexte italien, demeure valable : P. DEMEGLIO, « Città e cinte difensive nell'Italia annonaria », in P. DEMEGLIO, C. LAMBERT (dir.), *La 'civitas christiana' : urbanistica delle città italiane fra tarda antichità e altomedioevo*, *Aspetti di archeologia urbana*, Actes du I^{er} Séminaire d'étude, Turin, 1991, Turin, 1992, p. 43-53, ici p. 43-44 et notes 4-5.

39. A. CIANCIOSI, M. LIBRENTI, G. MORELLI, G. PENNO, A. A. RUCCO, « Lo scavo e la sequenza insediativa nel monastero », in S. GELICHI, M. LIBRENTI, A. CIANCIOSI (dir.), *Nonantola 6. Monaci e contadini. Abati e re. Il monastero di Nonantola attraverso l'archeologia (2002-2009)*, Sesto Fiorentino 2018, p. 29-136, ici p. 125-135 ; S. GELICHI, « Il monastero nel tempo », *ibid.*, p. 385. Le cours d'eau est qualifié dans la publication finale de la fouille tout simplement comme "paleoalveo del Torbido", ce dernier étant un canal qui découle de la rivière Panaro et que la cartographie historique, depuis le XVI^e siècle, reproduit juste à l'est du centre monastique (*Ibid.*, p. 375). Cette position, déplacée par rapport à celle du canal du haut Moyen Âge, peut être associée aux grands travaux de fortification de l'abbaye au XI^e siècle (*cf. infra*).

40. Les fouilles ont mis en évidence dans plusieurs endroits les traces d'un fossé de 15 m de largeur sur 2 m de profondeur, associé probablement à une palissade : CIANCIOSI, LIBRENTI, MORELLI, PENNO, RUCCO, « Lo scavo e la sequenza insediativa », *op. cit.*, p. 121-125.

41. L. A. MURATORI, *Antiquitates Italicae Medii Aevi*, III, Mediolani, 1740, col. 242. Autre édition dans : R. VENTUROLI, *La partecipazione agraria di Nonantola*, Modène, 1988, p. 35. Sur la fortification abbatiale voir aussi *infra*.

42. Sur les premiers siècles de vie du monastère voir : G. C. MENIS, A. TILATTI (dir.), *L'abbazia di Santa Maria di Sesto fra archeologia e storia*, Fiume Veneto, 1999.

43. Pour l'instant, la fouille a dégagé une église en forme de « T », au sud de l'abbatiale romane, qui était probablement une chapelle associée à une aire funéraire également mise au jour (C. LAMBERT, « L'arredo scultoreo altomedievale dell'abbazia di Sesto al Reghena », in G. C. MENIS, A. TILATTI (dir.), *L'abbazia di Santa Maria di Sesto*, *op. cit.*, p. 75-94, ici p. 86 et 94, note 36) et non l'abbatiale du VIII^e siècle (ainsi G. C. MENIS, « La prima chiesa dell'abbazia benedettina di Sesto al Reghena », *ibid.*, p. 53-73), celle-ci étant sans doute au-dessous de l'église actuelle.

44. P. PIVA, « Sesto al Reghena : una chiesa e un'abbazia nella storia dell'architettura medioevale », in MENIS, A. TILATTI (dir.), *L'abbazia di Santa Maria di Sesto*, *op. cit.*, p. 223-324, ici p. 307-308.

45. *Ibid.*, p. 301. La tour actuelle, remontant à la reconstruction de la première époque moderne, ne semble garder aucune trace visible de maçonneries médiévales.

46. E. DESTEFANIS, M. LAUDATO, S. VITRI, « Nuove indagini archeologiche all'abbazia di Sesto al Reghena (PN) », in R. FIORILLO, P. PEDUTO (dir.), *Atti del III Convegno nazionale di Archeologia medievale*, Salerne, 2-5 octobre 2003, Florence, 2003, p. 206-212, ici p. 206-207.

47. À l'ouest du fossé et au nord de l'église abbatiale romane, de tout petits sondages ont mis en évidence la présence de structures maçonnées, qu'on peut situer à l'époque romaine ou tardo-antique et qui montrent également les traces d'une réutilisation, après leur destruction partielle : elles font en effet l'objet d'un remploi, en constituant la base pour une nouvelle élévation en bois

et matériel périssable, qui semble pouvoir se situer avant le VII^e-VIII^e siècle, d'après le mobilier céramique et le contexte stratigraphique.

48. Le fossé montre la même orientation que l'église abbatiale romane, qui ne coïncide pas avec celle de l'église haut-médiévale au sud de celle-ci.

49. *Le Liber Pontificalis*, n. 80, éd. L. DUCHESNE, I, Paris, 1955, p. 348 (Donus. 676-678) : « in monasterio qui appellatur Boethiana ».

50. R. MENEGHINI, R. SANTANGELI VALENZANI, *Roma nell'altomedioevo. Topografia e urbanistica della città dal V al X secolo*, Rome, 2004, p. 100-101.

51. *Ludovici II diplomata*, éd. K. WANNER, *MGH, Diplomata*, IV, München, 1994, doc. 67, p. 198.

52. *Lotharii I et Lotharii II diplomata*, éd. TH. SCHIEFFER, *MGH, Diplomata*, III, Berolini et Turici, 1961, doc. 38, p. 118.

53. A. PERONI, « Il monastero altomedievale di S. Maria "Teodote" a Pavia : ricerche urbanistiche e architettoniche », in *Studi Medievali*, III s., a. XIII/1, 1972, p. 1-93 ; pour une révision globale du phasage : S. NEPOTI, M. CORSANO, « I reperti dello scavo nel Seminario nel 1970 », in H. BLAKE (dir.), *Archeologia urbana a Pavia (parte prima)*, Pavia, 1995, p. 87-109. Pour la topographie de Pavie au haut Moyen Âge : P. HUDSON, « Pavia : l'evoluzione urbanistica di una capitale altomedievale », in *Storia di Pavia*, II, *L'altomedioevo*, Milan, 1987, p. 237-315.

54. Le document fournit les dimensions de 98 x 29 pieds (peut-être le pied carolingien, étant donné que le document est rédigé par la chancellerie de Lothaire, ce qui ferait une extension de 30 x 10 m environ : A. PERONI, « Il monastero altomedievale », *op. cit.*, p. 18-19), mais il est difficile de préciser à quelle portion de parcelle donnée ces mesures se rapportent – toute la propriété ou, plus vraisemblablement, la seule partie méridionale ?

55. La proposition d'A. Peroni sur l'emplacement d'une partie du terrain au nord de l'église retrouvée en fouille n'est pourtant pas convaincante.

56. Cette bande, comme on l'apprend par le document de 839, s'étend enfin plus au sud encore, jusqu'au domaine d'un autre monastère urbain, celui dit de Senatore.

57. Cf. *infra*.

58. S. NEPOTI, M. CORSANO, « I reperti dello scavo », *op. cit.*, p. 91 et 95.

59. M. GAILLARD, « Les monastères féminins de Reims pendant le haut Moyen Âge : histoire et historiographie », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 71/4 (1993), p. 825-840 ; ici part. p. 836, d'où est tirée la citation, et note 35 où l'on fait référence à plusieurs autres cas d'oratoires dédiés à Saint-Michel, situés sur les portes ou les remparts des villes, notamment à partir du IX^e siècle.

60. Sur cette question et pour plusieurs exemples concernant le cas de Pavie, cf. P. HUDSON, « Pavia : l'evoluzione urbanistica », *op. cit.*, p. 252.

61. A. PERONI, « Il monastero altomedievale », *op. cit.*, p. 28-31.

62. *I diplomi di Berengario I*, éd. L. SCHIAPARELLI, Rome, 1903, « Fonti per la Storia d'Italia, 37 », doc. 90, p. 243.

63. *Ludovici II diplomata*, éd. K. WANNER, *MGH, Diplomata*, IV, München, 1994, doc. 53, p. 170.

64. Plus généralement, pour l'emploi de cette terminologie en milieu monastique, cf. E ; DESTEFANIS, « *Ad portam monasterii* », *op. cit.*, p. 52-54.

65. *Concilia aevi karolini*, II, pars I, éd. A. WERMINGHOFF, *MGH, Leges*, III, Hanovre et Leipzig, 1906, p. 193-194 (chap. 12).

66. B. VISENTIN, « Dal basso Lazio medievale e oltre : le Celle Capuane di San Vincenzo al Volturmo e di San Benedetto di Montecassino », in *Nuovi Annali della Scuola Speciale per Archivisti e Bibliotecari, Università degli Studi di Roma "La Sapienza"*, 22 (2008), p. 39-65 (<http://www.biblioteca.retimedievali.it>) ; EAD., *La nuova Capua longobarda : identità etnica e coscienza civica del Mezzogiorno altomedievale*, Rome, 2012, en part. p. 181-211. Les deux monastères entrent ainsi de plus en plus dans la mouvance des princes de Capoue : cf. M. DELL'OMO, « Montecassino e Capua tra Longobardi e Normanni : realtà, autorappresentazione e legittimazione del potere », in

Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo, 118 (2016), p. 124-140. Les fondations monastiques, d'ailleurs, s'inscrivent dans un tissu d'églises assez dense, qui marque la nouvelle ville et son organisation : N. BUSINO, « Edifici di culto nella Capua altomedievale : nuove interpretazioni tra riusi, memoria ed obliterazioni successive », in *Hortus Artium Medievalium*, 24 (2018), p. 224-234.

67. *Chronicon vulturnense del monaco Giovanni*, éd. V. FEDERICI, II, Rome, *Fonti per la Storia d'Italia*, 59, p. 32, doc. 84, p. 32-35. Voir à présent la traduction italienne : M. OLDONI (dir.), *Chronicon vulturnense del monaco Giovanni scritto intorno all'anno 1130*, Cerro al Volturno, 2010 (trad. it. L. DE LUCA ROBERTI). Sur cet échange et sa valeur politique : F. MARAZZI, *San Vincenzo al Volturno dal X al XII secolo : le "molte vite" di un monastero fra poteri universali e trasformazioni geopolitiche del Mezzogiorno*, Rome, 2011, spéc. p. 28-29.

68. Cf. *Chronica Monasterii Casinensis*, éd. H. HOFFMANN, MGH, *Scriptores*, XXXIV, Hanovre, 1980, I, chap. 53, p. 136.

69. *Ibid.*, p. 137.

70. I. DI RESTA, *Capua medievale. La città dal IX al XIII secolo e l'architettura dell'età longobarda*, Naples, 1983, p. 71-78. La reconstruction proposée par les études de Barbara Visentin mentionnées ci-dessus est pourtant un peu différente en ce qui concerne la possible disposition du rempart, notamment dans le secteur au nord de la ville. On fera référence ici à la proposition de Di Resta, tout en prévenant le lecteur qu'il s'agit quand même d'un terrain incertain, faute de données archéologiques.

71. Cf. la présentation et discussion ci-dessous.

72. *Chronicon vulturnense*, II, *op. cit.*, p. 34.

73. Le document est publié presque entièrement par O. RINALDO, *Memorie istoriche della fedelissima città di Capua*, II, Naples, 1755, p. 155-156, mais avec la datation 967. Pour la correction chronologique : I. DI RESTA, *Capua medievale*, *op. cit.*, p. 75.

74. O. RINALDO, *Memorie istoriche*, *op. cit.*, p. 155-156.

75. *Ibid.*, p. 156. La cartographie historique, encore au XIX^e siècle, semble conserver dans le parcellaire une trace de l'alignement du mur d'enceinte du monastère et de la « platea » adjacente, trace qu'on a suivie pour la proposition de la restitution de la topographie de la zone dans la fig. 10.

76. *Ibid.*, p. 156.

77. *Ibid.*

78. *Chronica Monasterii Casinensis*. III, 15, p. 379.

79. O. RINALDO, *Memorie istoriche*, *op. cit.*, p. 157. L'auteur date le document de 1064 ; pour la date correcte : I. DI RESTA, *Capua medievale*, *op. cit.*, p. 75. De ce document, on apprend également que dans la parcelle entre le rempart et la « platea » s'élevait l'église « *Sanctae Mariae quae dicitur ad Arcora* », dont le nom rappelle le passage à arcades sur la rue toute proche. Le bâtiment appartient au monastère et est dit « *pertinentem iam dicti monasterii* ».

80. G. ANDENNA, « Il monastero e l'evoluzione urbanistica di Brescia tra XI e XII secolo », in C. STELLA, G. BRENTAGANI (dir.), *S. Giulia di Brescia : archeologia, arte, storia di un monastero regio dai Longobardi al Barbarossa*, *Atti del convegno internazionale, Brescia, 4-5-maggio 1990*, Brescia, 1992, p. 93-118, ici p. 96 ; G. P. BROGIOLO, *Brescia altomedievale. Urbanistica ed edilizia dal IV al IX secolo*, Mantoue, 1993, p. 88 (*Documenti di archeologia*, 2). Sur le complexe monastique, voir désormais : G. P. BROGIOLO, F. MORANDINI (dir.), *Dalla corte regia al monastero di San Salvatore-Santa Giulia di Brescia*, Mantoue, 2014.

81. G. P. BROGIOLO, *Brescia altomedievale*, *op. cit.*, p. 88 : « Non è l'evidenza di orti adiacenti alle abitazioni [...], ma, stante l'omogeneità, di una stratificazione che si è formata nell'intera zona per un identico processo di pedogenesi. Il che significa che mancavano barriere edilizie e che il tutto era pertinente alla medesima proprietà », propriété vraisemblablement fiscale depuis la fin du VI^e-début VII^e siècle.

82. E. DESTEFANIS, « Le monastère face aux laïques », *op. cit.*, avec références documentaires et bibliographiques.
83. A. BREDA, « Strutture architettoniche e fonti scritte », in R. STRADIOTTI (dir.), *San Salvatore-Santa Giulia a Brescia : il monastero nella storia*, Milan, 2001, p. 133-149 ; ici p. 137.
84. A. BREDA, « Strutture architettoniche », *op. cit.*, p. 147. Sur l'ensemble des chanoines et, plus généralement, sur l'organisation du monastère depuis le XI^e siècle, cf. également : G. ARCHETTI, « Vita e ambienti del monastero dopo il Mille », *ibid.*, p. 109-131, en part. p. 128-130.
85. *Expositio regulae ab Hildemaro tradita*, 53, p. 507.
86. A. BREDA, « Strutture architettoniche », *op. cit.*, p. 138-139.
87. G. ARCHETTI, « Vita e ambienti del monastero », *op. cit.*, p. 119 et 128.
88. *Ibid.*, p. 113-114.
89. A. BREDA, « Strutture architettoniche », *op. cit.*, p. 139.
90. F. MARAZZI, *La "basilica maior" di San Vincenzo al Volturno (scavi 2000-2007)*, Cerro al Volturno, 2014. Pour une interprétation différente du site, cf. les autres publications de l'équipe de fouille anglaise, R. HODGES, S. LEPPARD, J. MITCHELL (dir.), *San Vincenzo Maggiore and its Workshops*, Rome-Londres, 2011. Nous ferons référence à ces deux publications majeures ci-dessous, sauf indication contraire.
91. *Chronicon vulturense del monaco Giovanni*, éd. V. FEDERICI, I, Rome, « Fonti per la Storia d'Italia, 58 », p. 204.
92. MARAZZI, *La "basilica maior"*, *op. cit.*, p. 338-342.
93. La première église abbatiale, datant de la première moitié du VIII^e siècle, n'a pas encore été détectée.
94. Respectivement : au sud il s'agit des usm 990-3076 (phases 5a et 5b), tandis qu'au nord il s'agit des usm 955, 991, 992, 5391 (phase 5b). Dans le mur sud, dont on a pu récupérer un large morceau effondré au sol, s'ouvrait un arc bâti sur des pied-droits décorés par des élégants pilastres ; la maçonnerie subsistante montre des traces d'enduit dans les parties hautes et des tuiles qui pouvaient former un motif décoratif au-dessus d'une petite fenêtre percée dans le mur, également conservée. Cf. : R. HODGES, S. LEPPARD, J. MITCHELL (dir.), *San Vincenzo Maggiore and its Workshops*, London, 2011, p. 118-119 (*Archaeological Monographs of the British School at Rome*, 17). Les fouilleurs anglais proposent une connexion de ce passage avec un escalier qui aurait permis d'accéder à l'atrium, pour eux, comme on l'a dit, à dater à la phase carolingienne.
95. MARAZZI, *La "basilica maior"*, *op. cit.*, p. 305.
96. R. HODGES, S. J. MITHEN, S. GIBSON, J. MITCHELL, « The 'South Church' : a late Roman funerary church (San Vincenzo Minore) and the Hall for Distinguished Guests », in R. HODGES (dir.), *San Vincenzo al Volturno 1 : the 1980-1986 Excavations (part I)*, Rome-Londres, 1995, p. 123-190 ; I. RIDDLER, R. HODGES, J. MITCHELL, « The Garden Court », *ibid.*, p. 191-209 ; I. RIDDLER, S. GIBSON, R. HODGES, J. MITCHELL, « The Distinguished Guests' Refectory », *ibid.*, p. 210-215. Pour une discussion des données sur ce secteur, notamment par rapport au problème de l'accueil des hôtes, cf. E. DESTEFANIS, « Le monastère face aux laïques », *op. cit.*, avec références et EAD., « Structures d'accueil et monastères : sources écrites et sources archéologiques entre les Alpes et l'Italie centrale », in O. DELOUIS, M. MOSSAKOWSKA GAUBERT (dir.), *La vie quotidienne des moines en Orient et en Occident (IV^e-X^e siècle) : questions transversales, Actes du Colloque international, Paris, 20-23 novembre 2011*, Le Caire-Athènes, 2019, p. 43-76, ici p. 59-61.
97. F. MARAZZI, A. LUCIANO (dir.), *Iuxta flumen Volturnum : gli scavi lungo il fronte fluviale di San Vincenzo al Volturno*, Cerro al Volturno, 2015 ; F. MARAZZI, A. FRISSETTI, « Porti 'monastici' in Campania fra VIII e X secolo », in *Hortus Artium Medievalium*, 22, 2016, p. ²³¹⁻²³³.
98. A. ZETTLER, « Public, collective and communal spaces in early medieval monasteries : San Vincenzo and the plan of Saint Gall », in F. DE RUBEIS, F. MARAZZI (dir.), *Monasteri in Europa occidentale*, p. 268.

99. Il suffit à ce propos d'évoquer les commentaires d'Hildemare de Civate et de Smaragde sur la règle de saint Benoît : *Expositio regulae*, R. MITTERMÜLLER (éd.), 53, p. 505-506 ; A. SPANNAGEL, P. ENGELBERT (éd.), *Smaragdi abbatis expositio in Regulam S. Benedicti*, Siegburg, 1974, III, chap. 53, p. 280-283, 289 (*Corpus Consuetudinum Monasticarum*, 8).

100. F. MARAZZI, *La "basilica maior"*, *op. cit.*, p. 107 : « Dato lo stato di conservazione della struttura, non è tuttavia possibile affermare se – nell'ipotesi che la creazione di un ingresso frontale fosse stata pensata già in epoca carolingia – una tale apertura fosse già stata prevista nell'impianto originario della chiesa, ma vi sono buone ragioni per dubitarne ».

101. F. MARAZZI, *La "basilica maior"*, *op. cit.*, p. 225-227.

102. Il faut rappeler que l'équipe de Hodges avait proposé de placer la désaffectation de ces implantations au début du IX^e siècle, en datant la construction de l'atrium de cette époque. Celle-ci représente, en réalité, le seul point d'ancrage stratigraphique pour la datation des ateliers orientaux, mais il ne s'agit évidemment que d'un *terminus ante quem*. F. MARAZZI, *La "basilica maior"*, p. 301, en associant la reconstruction des ateliers au sud de l'église à la phase (5a) datant de la deuxième-troisième décennie du IX^e siècle, affirme que : « l'assetto del plesso delle Officine fu in parte 'normalizzato' rispetto all'allineamento della chiesa, con la costruzione dei nuovi ambienti OA, OB, OC e OD [les ateliers sud, n.d.A.], e, probabilmente, anche con la costruzione dell'ambiente che ospitava l'officina vetraria posta nell'area di fronte alla basilica » (l'italique est de l'auteur).

103. Selon MARAZZI, *Ibid.*, p. 171 « [...] questa sistemazione non sembra funzionale alla costruzione di un vero e proprio avancorpo della chiesa, quanto piuttosto al soddisfacimento dell'esigenza di razionalizzare lo spazio antistante, che doveva servire non solo come spazio di servizio per le Officine ma anche come area di cantiere per la chiesa ».

104. *Chronicon vulturnense*, I, p. 228.

105. Sur ce problème relatif aux datations de l'équipe anglaise à Saint-Vincent, cf. R. BALZARETTI, « Review article : San Vincenzo al Volturno : history rewritten ? », in *Early Medieval Europe*, 8 (1999), p. 390-391.

106. *Chronicon vulturnense*, I, p. 287. Contra : F. MARAZZI, *La "basilica maior"*, p. 26-27, qui penche plutôt pour l'église Saint-Pierre ou l'église Saint-Sauveur.

107. Plusieurs sépultures en coffre maçonné ont été retrouvées le long de la façade, mais leur datation est controversée et située entre l'époque carolingienne (Hodges, qui reconnaît à cet endroit le lieu d'inhumation des abbés Josué et Talaric) et romane (Marazzi). Sur la question : *Ibid.*, part. p. 192-199.

108. C'est l'idée soutenue par les fouilleurs anglais : HODGES, LEPPARD, MITCHELL (dir.), *San Vincenzo Maggiore*, *op. cit.* p. 425 et pl. à la p. 426. Leur dernière hypothèse – placer ici le « pons marmoreus » et l'église Saint-Pierre associée à celui-ci dans le *Chronicon* – est pourtant peu plausible : cf. *infra*.

109. F. MARAZZI, *La "basilica maior"*, *op. cit.*, p. 316.

110. L. SPERA, D. ESPOSITO, E. GIORGI, « Costruire a Roma nel medioevo: evidenze di cantiere a San Paolo fuori le mura », *Archeologia dell'architettura*, XVI (2011), p. 19-33 ; L. SPERA, « Osservazioni sulle porticus dei complessi martiriali a Roma. Assetti architettonico-urbanistici e questioni cronologiche », in O. BRANDT, Ph. PERGOLA (dir.), *Marmoribus vestita. Miscellanea in onore di Federico Guidobaldi*, Cité du Vatican, 2011, p. 1299-1330. Je remercie vivement Lucrezia Spera pour les informations et les précisions qu'elle a bien voulu me fournir.

111. *Destructio monasterii farfensis edita a domno Hugone abbate*, in U. BALZANI (éd.), *Il Chronicon farfense di Gregorio di Catino*, I, Rome, 1903, p. 30 (*Fonti per la Storia d'Italia*, 33).

112. Pour l'assimilation monastère/ville, avec tous les enjeux idéologiques de cette association, cf. *supra*, note 27.

113. E. DESTEFANIS, « Le monastère face aux laïques », *op. cit.*, avec références.

114. *Chronicon vulturnense*, I, p. 21.

115. *Ibid.*, I, p. 305.

116. G. P. BROGIOLO, S. LUSUARDI SIENA, P. SESINO, *Ricerche su Sirmione longobarda*, Florence, 1989 (et notamment le chap. 4, « Il monastero di S. Salvatore di Sirmione », p. 36-45, ici p. 36 pour l'enceinte) (*Ricerche di Archeologia Altomedievale e Medievale*, 16) ; L. CERVIGNI, « Nuove ricerche sul monastero di San Salvatore di Sirmione », in G. P. BROGIOLO (dir.), *Nuove ricerche sulle chiese altomedievali del Garda, Atti del Terzo Convegno Archeologico del Garda, Gardone Riviera, 6 novembre 2010*, Mantoue, 2011, p. 65-81 (*Documenti di Archeologia*, 50). Sur le système de fortification de la Péninsule de Sirmione, cf. E. ROFFIA, « Le fortificazioni di Sirmione : nuove ricerche », in G. P. BROGIOLO (dir.), *Le fortificazioni del Garda e i sistemi di difesa dell'Italia settentrionale tra tardo antico e alto medioevo, Atti del Secondo Convegno Archeologico del Garda, Gardone Riviera, 7-9 ottobre 1998*, Mantoue, 1999, 1, p. 21-37 (*Documenti di Archeologia*, 20). Sur la Péninsule, l'évolution de l'habitat et la présence ecclésiastique, voir aussi : E. ROFFIA (dir.), *Sirmione in età antica : il territorio del Comune dalla preistoria al medioevo*, Milan, 2018.

117. Sur le monastère : V. MARIOTTI (dir.), *Un monastero nei secoli : Santa Maria Assunta di Cairate. Scavi e ricerche*, Mantoue, 2014 (*Documenti di archeologia*, 57).

118. *Destructio monasterii farfensis*, I, p. 30. Sur la question de l'accueil à Farfa, cf. E. DESTEFANIS, « Le monastère face aux laïques », *op. cit.*, avec références.

119. *Chronicon vulturnense*, I, p. 41.

120. Sur les habitats autour des monastères, cf. E. DESTEFANIS, « Monasteri, poli devozionali e abitato : riflessioni sui "borghi monastici" di età medievale dell'Italia settentrionale, tra fonti scritte e strutture materiali », in P. DE VINGO (dir.), *Le archeologie di Marilli. Miscellanea di studi in ricordo di Maria Maddalena Negro Ponzi*, Alessandria, 2018, p. 187-207.

121. A. ZETTLER, « Public, collective and communal spaces », *op. cit.*, p. 267 et fig. à la p. 271.

122. La question est reprise dans M. LAUWERS, « *Circuitus et figura* », *op. cit.*, p. 70-72.

123. A. A. SETTIA, *Castelli e villaggi nell'Italia padana. Popolamento, Potere e sicurezza fra IX e XIII secolo*, Naples, 1984, p. 51-52.

124. S. GELICHI, M. LIBRENTI, « Nascita e fortuna di un grande monastero altomedievale : Nonantola e il suo territorio dalla fondazione al XIV secolo », in DE RUBEIS, MARAZZI (dir.), *Monasteri in Europa occidentale, op. cit.*, p. 238-257. p. 245-250, avec bibliographie. Cf. *supra* et GELICHI, « Il monastero nel tempo », *op. cit.*, p. 403.

125. G. TIRABOSCHI, *Storia dell'augusta badia di S. Silvestro di Nonantola*, II, Modène, 1785, doc. 172, p. 192.

126. *Ibid.*, ad indicem, p. 526 (a. 1258, 29 déc.).

127. CDSCB, I, C. CIPOLLA (éd.), Rome, 1918, doc. CXII, CXIV, CXXX, aux p. 385 (a. 1010 : « in ... castro Bobio »), 391 (a. 1017 : « infra castro ipsius monasterio »), 416 (a. 1076 : « in castro Bobio iustra monasterium, in claustra et in ecclesia videlicet ») (*Fonti per la storia d'Italia*, 52). Cf. E. DESTEFANIS, « Il nucleo episcopale e l'abitato di Bobbio in età medievale : dinamiche di un rapporto complesso », in E. DESTEFANIS, P. GUGLIEMOTTI (dir.), *La diocesi di Bobbio : formazione e sviluppi di un'istituzione millenaria*, Florence, 2015, p. 261-313, ici p. 272-274 (<http://www.rmoa.unina.it/3183/>) ; A. A. SETTIA, « Castelli e signori nella diocesi di Bobbio (secoli X-XIII) », *ibid.*, p. 413-440, ici p. 427-428.

128. A. A. SETTIA, *Castelli e villaggi nell'Italia padana, op. cit.*, p. 253-254, pour un aperçu sur les rapports multiples *monasterium-castrum*.

129. P. PIVA, « Sesto al Reghena », *op. cit.*, p. 307-308.

130. On ne connaît pas les fonctions de cette église qui était, comme on l'apprend d'un document de 1395, accessible aux laïcs (« *ad eam Christi fideles libentius confluant* ») à l'occasion de certaines fêtes liturgiques, dont le texte fournit une longue liste. Cf. *Ibid.*, p. 326.

131. L. SPERA, « Dalla tomba alla “città” di Paolo : profilo topografico della Johannipolis », in o. BUCARELLI, M. M. MORALES (dir.), *Paulo apostolo martyri : l’apostolo San Paolo nella storia, nell’arte e nell’archeologia*, Cité du Vatican, 2011, p. 119-161, ici p. 123, avec références.

132. *Ibid.*

133. CDSCB, II, doc. CLVIII, p. 36.

AUTEUR

ELEONORA DESTEFANIS

Università del Piemonte Orientale, Dipartimento di Studi Umanistici